



Relever les défis de l'emploi

Rapport du Chantier

Québec 

Note. Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte

Le présent document a été produit
en collaboration avec le
Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse

Dépôt légal 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN – 20550-35321-8

Québec, le 2 décembre 1999

Monsieur Lucien Bouchard
Premier ministre
Gouvernement du Québec
885, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1A 1A2

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de vous remettre, au nom de tous les membres du chantier « *Relever les défis de l'emploi* », les résultats des travaux réalisés dans le cadre du mandat qui nous a été confié par M. François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, en juillet dernier et que vous nous avez réitéré à l'occasion du lancement des travaux préparatoires du Sommet du Québec et de la jeunesse le 9 septembre dernier.

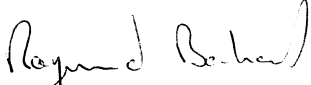
Au cours des deux derniers mois, nous avons rencontré des groupes de jeunes, des intervenants clés de tous les milieux, pris connaissances des résultats d'études, d'analyses et d'expériences récentes ainsi que de projets novateurs afin d'amorcer une réflexion globale sur les problèmes d'intégration des jeunes en emploi. Nos travaux nous ont permis de dégager des consensus sur les enjeux et de formuler des pistes de solutions concrètes.

Nos travaux nous ont aussi sensibilisés à la complexité des problèmes rencontrés par les jeunes pour s'insérer dans le marché du travail. Nous avons été à même de constater que leurs difficultés peuvent varier considérablement selon qu'ils sont encore aux études ou sur le marché du travail, ou encore selon leurs caractéristiques particulières, que ce soit l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, le milieu familial, l'origine ethnique ou la région d'appartenance.

Nos recommandations reflètent cette grande disparité dans les conditions des jeunes. Pour chacun des problèmes sur lesquels nous avons convenu de porter notre attention, nous proposons des solutions réalistes dont la mise en œuvre pourrait engendrer des impacts positifs immédiats pour les groupes de jeunes visés ou contribuer à poser les jalons de changements profonds et durables pour notre jeunesse québécoise.

Les membres du Chantier se joignent à nous pour vous faire part de notre volonté de poursuivre notre contribution à la synthèse des travaux et à la préparation du plan de travail liées à la tenue prochaine du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus haute considération.



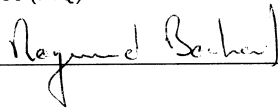
Raymond Bachand, coprésident




Marc Boutet, coprésident

Nous soussignés, membres du Chantier RELEVER LE DÉFI DE L'EMPLOI, déposons le présent rapport qui, nous l'espérons, propose aux Québécoises et aux Québécois des pistes d'action porteuses d'avenir, celui de la jeunesse tout autant que de la société dans son ensemble.

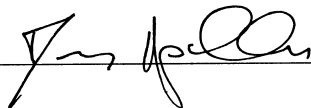
Raymond Bachand, coprésident
Président-directeur général
Fonds de Solidarité des travailleurs du
Québec (FTQ)



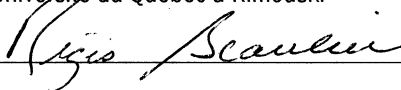
Marc Boutet, coprésident
Associé, coprésident-directeur général
DE MARQUE INC.



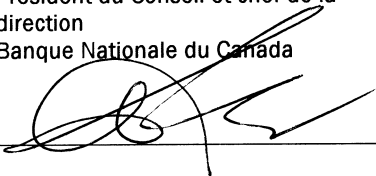
Maggy Appolon, membre
Architecte



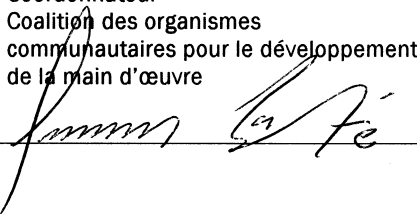
Régis Beaulieu, membre
Service placements
Université du Québec à Rimouski




André Bérard, membre
Président du Conseil et chef de la
direction
Banque Nationale du Canada



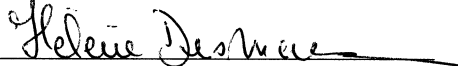
Francis Côté, membre
Coordonnateur
Coalition des organismes
communautaires pour le développement
de la main d'œuvre



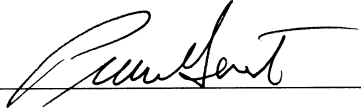
Isabelle Courville, membre
Vice-présidente alliances
Bell Canada



Hélène Desmarais, membre
Présidente du conseil d'administration et
chef de la direction
Centre d'entreprises et d'innovation de
Montréal



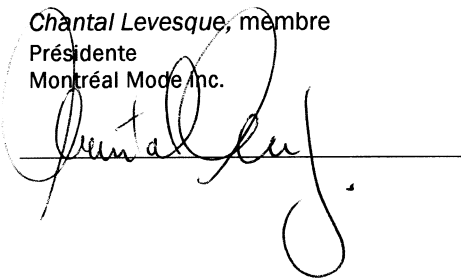
Pierre Genest, membre
Président-directeur général
SSQ-Vie



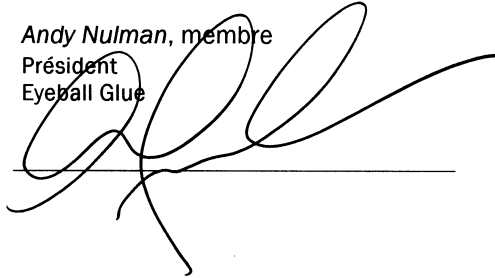
Marie-Chantal Girard, membre
Directrice adjointe
Conseil d'intervention pour l'accès
des femmes au travail du Québec
(CIAFT)



Chantal Levesque, membre
Présidente
Montréal Mode Inc.



Andy Nulman, membre
Président
Eyeball Glue



Déclaration commune des coprésidentes et des coprésidents de chantier

*Monsieur le premier ministre,
Monsieur le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse,*

Nous vous remettons aujourd'hui les rapports des chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse. Ce sont les réponses que quarante citoyennes et citoyens, réunis dans la diversité de leurs expériences personnelles par le simple goût de faire leur part pour la société québécoise, apportent au mandat exigeant mais combien emballant que vous leur avez confié le 9 septembre dernier.

Au terme de ces quelques mois, après avoir rencontré des représentants de nombreux organismes, avoir échangé avec les régions, avoir discuté à plusieurs reprises avec des jeunes, avoir entendu des experts sur les problématiques et les enjeux d'aujourd'hui et de demain, le regard que nous posons sur le Québec n'est plus le même. Il nous apparaît plus essentiel que jamais de tenir ce débat qui, nous en sommes convaincus, devrait être un des plus importants que le Québec ait connu depuis longtemps.

**Voir le Québec
à travers
le regard des jeunes**

Au-delà des différentes mesures que nous proposons pour améliorer concrètement et rapidement la réalité des jeunes d'aujourd'hui, il nous faut profiter de la dynamique du Sommet pour jeter les bases d'un nouveau contrat entre les différentes générations. Dans cette perspective, le Sommet n'est pas une fin mais un commencement.

**Un nouveau contrat
entre générations**

Il est urgent en effet d'amorcer, tous ensemble, le renouvellement des solidarités qui doivent exister entre jeunes et moins jeunes. L'enjeu est colossal puisqu'il s'agit ni plus ni moins d'assurer, dans un contexte démographique préoccupant, la continuité du progrès humain, social et matériel quasi constant que le Québec connaît depuis de nombreuses décennies.

Dans nos nombreuses rencontres et discussions, tout comme dans les ateliers régionaux nous n'avons rencontré personne qui soit demeuré insensible à cet enjeu tellement il est clair que, si nous ne donnons pas de sérieux coups de barre, la qualité de vie des Québécoises et des Québécois ira en se dégradant. Par ailleurs, nous avons pu identifier quelques grands éléments de réponse qui transcendent les problématiques particulières de chacun de nos chantiers.

D'abord, il y a urgence en la demeure. Les réalités qui ont présidé à la mise en place des outils dont nous nous sommes dotés au fil des quarante dernières années, n'existent plus. Les moins de 30 ans sont déjà rendus plus loin et, quelque part, il faut les rattraper, ne surtout pas les ralentir, ne surtout pas les arrêter. Nous n'y arriverons que si nous nous imprégnons de leur vision et de leurs aspirations et que s'ils sont partie prenante à la construction de la société de demain, voir à l'initiation des changements qui s'imposent.

Des réalités qui n'existent plus

Les jeunes nous demandent de cesser de les percevoir comme une matière première qui fait marcher la société pour le plus grand confort de nos différents corporatismes. Ce n'est pas seulement à travers leur labeur que va se bâtir l'avenir du Québec mais aussi et surtout à travers leurs regards.

Des approches personnalisées

Avant le « aidez-nous », nous avons beaucoup entendu le « respectez-nous » de la part des jeunes. Cela passe nécessairement par des services de qualité, adaptés aux besoins et réalités diverses de ce groupe non homogène, notamment dans le monde scolaire et sur le marché du travail. Les approches doivent être davantage personnalisées si nous voulons qu'une « chimie » se crée entre les jeunes et les institutions ou les entreprises qui les accueillent.

Des citoyens à part entière

Nous avons entendu également un « faites-nous une place » qui suppose de traiter les jeunes comme des citoyens à part entière, avec les droits et responsabilités que cela entraîne. Ainsi, cela doit devenir une préoccupation commune à tous les acteurs non seulement d'offrir aux jeunes une place significative dans les lieux de décision et d'influence, mais également de mettre à leur disposition les moyens concrets d'exercer ces responsabilités.

L'école ne doit plus agir seule

Au cours de notre démarche, nous avons acquis la conviction que le décrochage est inacceptable. Le nouveau « leitmotiv » de la société québécoise doit être de fournir à tous les jeunes, y compris ceux issus de l'immigration et des communautés autochtones, un bagage leur permettant de participer pleinement à la société. L'école est interpellée au premier chef mais, en même temps, elle ne doit plus agir seule.

L'école doit en effet s'ouvrir sur son milieu, devenir le point d'ancrage privilégié des actions de tous ceux qui agissent auprès des jeunes. Il s'agit d'un appel à la « décorporatisation » des interventions, un retour aux finalités essentielles, soit la formation et la réussite de chaque jeune. Tous sont interpellés, les jeunes eux-mêmes au premier chef, mais aussi les familles, les enseignants, l'école, les organismes du milieu, les municipalités, les entreprises privées comme les organismes publics. La reconnaissance de la valeur formative des activités culturelles, sportives, de loisir, du bénévolat ou de l'action communautaire est également au cœur de cette ouverture.

Reconnaitre diverses formes d'apprentissage

Le Québec doit également s'ouvrir sur le monde; en premier lieu sur la richesse culturelle des gens qui l'habitent et la diversité de ses régions mais aussi avec la conscience de faire partie d'une grande communauté mondiale où les échanges de toutes sortes n'ont plus de frontières, confiant d'avoir sa place et son rôle à jouer dans cette nouvelle donne mondiale.

S'ouvrir aux nouvelles énergies du Québec et du monde

Une obligation de

Nous le savions avant de commencer notre mandat, mais c'est maintenant une obsession : nous avons tous une obligation de solidarité. Face aux changements lourds et profonds qui sont déjà commencés, nous pourrions maintenir l'élan que nous ont légué ceux et celles qui nous ont précédé vers une qualité de vie toujours plus grande seulement si tous les partenaires réalisent l'ampleur des enjeux et acceptent de baisser leur garde au nom d'une solidarité renouvelée. Les actions à entreprendre d'urgence dépassent la capacité d'agir de chaque acteur pris isolément, notamment du gouvernement. Il est temps plus que jamais de remettre à l'ordre du jour, pas seulement pour les jeunes mais pour nous tous, cette bonne vieille notion d'intérêt général.

**Un mécanisme
de suivi**

Enfin, nous avons tous convenu que les plus beaux élans peuvent rester lettre morte s'ils ne s'appuient pas sur des mécanismes permettant de suivre à la trace leur transposition en gestes concrets. Le Sommet du Québec et de la jeunesse devra déboucher sur un certain nombre de mesures concrètes qu'il faudra mettre en œuvre et suivre rigoureusement grâce à un mécanisme de suivi qui permettra non seulement d'apprécier les progrès accomplis mais aussi de maintenir la mobilisation des jeunes et de toute la société.

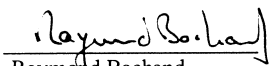
D'ici au Sommet

La simple énumération des recommandations principales que contiennent nos rapports suffira à convaincre tout le monde de l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir d'ici au Sommet. Nous souhaitons maintenant que la société civile, les citoyennes et les citoyens comme leurs institutions, s'approprient les éléments qui les interpellent directement en vue d'arriver au Sommet avec des consensus porteurs de décisions et d'actions. Pour notre part, nous tenons à vous assurer de notre disponibilité pour continuer à accompagner cette démarche dans laquelle nous avons investi beaucoup de nous-mêmes et à laquelle nous croyons profondément.

Montréal, le lundi 29 novembre 1999

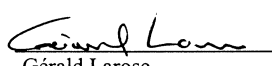
« RELEVER LES DÉFIS DE L'EMPLOI »


Marc Boutet

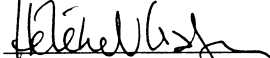

Raymond Bachand

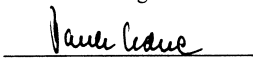
« PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ ÉQUITABLE »


Marie-Claude Sarrazin


Gérald Larose

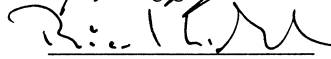
« PARFAIRE LE SAVOIR ET LA FORMATION »


Hélène V. Gagnon


Paule Leduc

« ÉLARGIR NOTRE OUVERTURE SUR LE MONDE »


Maryse Legagneur


Richard Legendre

REMERCIEMENTS

La réalisation du mandat confié au Chantier « Relever les défis de l'emploi » a été rendue possible grâce à la contribution de plusieurs personnes.

Les membres du Chantier tiennent à remercier en particulier monsieur Yvon Richer, sous-ministre adjoint au ministère des Régions (Montérégie) qui, à titre de chargé de mission, a su assurer une coordination efficace de l'ensemble des travaux du Chantier.

Les membres tiennent de plus à remercier les personnes suivantes pour leur participation au déroulement des activités du Chantier et à la réalisation du présent rapport :

- Monsieur Mathieu Dufour du Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse
- Madame Johanne Dumont du ministère des Régions (Montérégie)
- Monsieur Pierre Fournier du Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse
- Monsieur Dany Laflamme du Fonds de Solidarité des travailleurs du Québec
- Madame Louise Sanscartier du Fonds de Solidarité des travailleurs du Québec

Nous tenons à souligner la contribution de monsieur Pierre Fournier en tant que principal responsable de la rédaction de ce rapport.

Nos remerciements vont également à madame Josée Primeau du Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse pour le support d'ordre technique et de secrétariat offert tout au long des travaux du Chantier.

Table des matières

LE SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE.....	15
LE MANDAT DU CHANTIER.....	19
LA DÉMARCHE	23
INTRODUCTION.....	29
CHAPITRE 1 : PERMETTRE AUX JEUNES D’ACQUÉRIR DE L’EXPÉRIENCE QUALIFIANTE.....	33
1. L’INSERTION DES JEUNES LES PLUS SCOLARISÉS ET DES ÉTUDIANTS	35
LE CONTEXTE	35
1.1 Offrir aux étudiants la possibilité d’acquérir une expérience de travail en cours de formation	37
1.1.1 <i>Sensibiliser davantage les employeurs à l’accueil de stagiaires.....</i>	<i>37</i>
1.1.2 <i>Susciter la création d’emplois d’été</i>	<i>38</i>
1.2 Sensibiliser les jeunes en cours de formation aux réalités du marché du travail.....	40
2 L’INSERTION DES JEUNES ASSISTÉS SOCIAUX ET DES JEUNES LES MOINS SCOLARISÉS	44
LE CONTEXTE	44
2.1 Offrir des parcours individualisés aux jeunes qui éprouvent des difficultés d’insertion.....	45
2.1.1 <i>Accroître l’accès à un éventail d’alternatives</i>	<i>45</i>
2.1.2 <i>Permettre aux jeunes d’acquérir une expérience positive du marché du travail.....</i>	<i>47</i>
2.1.3 <i>Accompagner tous les jeunes peu qualifiés et peu scolarisés qui éprouvent des difficultés d’insertion, incluant les sans-chèques.....</i>	<i>48</i>
2.2 S’attaquer au décrochage scolaire : intervenir le plus tôt possible auprès des clientèles à risque.....	49

CHAPITRE 2 : TRAITER ÉQUITABLEMENT LES JEUNES TOUCHÉS PAR LE TRAVAIL ATYPIQUE.....	51
LE CONTEXTE	53
1 AJUSTER LES LOIS DU TRAVAIL ET LES PROTECTIONS SOCIALES AU NOUVEAU CONTEXTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL	54
2 FAVORISER LES REGROUPEMENTS DE TRAVAILLEURS AUTONOMES.....	55
3 AIDER LES JEUNES À CRÉER LEUR PROPRE EMPLOI	56
4 S'AJUSTER AUX NOUVELLES PRATIQUES D'EMBAUCHE.....	56
CHAPITRE 3 : STIMULER L'ENTREPRENEURIAT CHEZ LES JEUNES.....	61
LE CONTEXTE	63
1 LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES ..	64
1.1 Développer la culture entrepreneuriale.....	64
1.2 Procéder à l'allégement réglementaire	64
1.3 Développer des stratégies locales d'intervention auprès des jeunes entrepreneurs	65
1.4 Augmenter la création d'entreprises par les jeunes.....	66
2 L'ACCOMPAGNEMENT (LE <i>COACHING</i>) DES JEUNES ENTREPRENEURS PRIVÉS.....	66
3 LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF CHEZ LES JEUNES.....	68
CHAPITRE 4 : FAIRE DE LA PLACE AUX JEUNES	71
LE CONTEXTE	73
1 L'ACCÈS DES JEUNES À LA FONCTION PUBLIQUE	74
2 OFFRIR UNE EXPÉRIENCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL À DES ÉTUDIANTS ET À DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS	76
3 INCITER LES EMPLOYEURS À EMBAUCHER DES JEUNES DIPLÔMÉS	77
4 CONTRER L'EXODE DES JEUNES DES RÉGIONS.....	78

RECOMMANDATIONS.....	79
CONCLUSION.....	91

**LE SOMMET DU QUÉBEC
ET DE LA JEUNESSE**

Le 3 mars dernier, lors du Discours inaugural, le premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard, a annoncé la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse au tournant du nouveau millénaire.

Sur le modèle des grands exercices de concertation qui ont contribué de façon marquante à faire avancer la société québécoise au cours des vingt dernières années, les jeunes du Québec, les décideurs de la société civile et le gouvernement ont ainsi rendez-vous les 22, 23 et 24 février 2000, à Québec, autour des deux objectifs suivants :

- agir rapidement et concrètement pour améliorer la situation des jeunes d'aujourd'hui ;
- réfléchir à plus long terme sur les enjeux de société que sont la démographie, l'équité entre les générations, la mondialisation et le maintien de la qualité de vie de la société québécoise.

Le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, monsieur François Legault, a déterminé, après consultation auprès des principaux organismes jeunes du Québec, réunis dans un comité aviseur, et auprès également du Conseil permanent de la jeunesse, de quatre grands thèmes de discussion : *Relever les défis de l'emploi, Parfaire le savoir et la formation, Promouvoir une société équitable, Élargir notre ouverture sur le monde.*

La phase préparatoire au Sommet, soit la détermination des priorités, l'établissement de consensus et la proposition de pistes de solutions en relation avec ces quatre thèmes, a été confiée à quatre chantiers nationaux. Chacun était formé d'une dizaine de membres, dont une moitié de jeunes, et de deux coprésidents, dont un coprésident jeune. Toutes ces personnes ont agi à titre bénévole.

Dans le cadre de leurs travaux, les chantiers ont rencontré de multiples intervenants dont les représentants des grands organismes nationaux jeunes du Québec. La plupart de ces organismes ont appuyé leurs réflexions en vue du Sommet sur des consultations élargies auprès de leurs membres.

De plus, afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes de s'exprimer, des ateliers ont été organisés dans chacune des régions du Québec, en collaboration avec les conseils régionaux de développement et leurs forums jeunesse. Près de 6500 personnes, dont quelque 4000 jeunes, ont participé à ces rencontres régionales, ce qui en fait la plus importante consultation portant spécifiquement sur la jeunesse jamais tenue au Québec. Les résultats de ces discussions ont alimenté la réflexion des chantiers nationaux.

La réalisation des engagements qui seront pris lors du Sommet fera l'objet d'un suivi.

LE MANDAT DU CHANTIER

Le mandat du Chantier « Relever les défis de l'emploi » consistait à établir des consensus, à identifier des priorités et à proposer des actions concrètes et structurantes qui seraient portées à l'attention de tous les décideurs présents au Sommet du Québec et de la jeunesse.

Le Chantier devait notamment se pencher sur les actions nécessaires en lien avec les quatre grands enjeux suivants :

- Adapter les règles du marché du travail aux nouvelles réalités de l'emploi;
- Lever les barrières à l'intégration des jeunes au marché du travail;
- Contrer les risques d'exclusion professionnelle de certains jeunes vivant des difficultés particulières;
- Soutenir l'entrepreneuriat et la création d'emplois pour les jeunes.

Dans le cadre de ce mandat, la recherche de moyens efficaces et mobilisateurs visant à faciliter l'intégration des jeunes dans le marché du travail a principalement guidé les travaux du Chantier.

LA DÉMARCHE

Dès la première réunion du Chantier, le 14 septembre dernier, les membres ont convenu d'adopter une démarche ouverte et transparente de concert avec les différents acteurs concernés par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Entre la rencontre initiale et le 25 novembre 1999, les membres du Chantier se sont réunis à cinq reprises. Au cours de cette période, d'autres rencontres dans le cadre de groupes de travail ont permis aux membres du Chantier de se pencher sur des problèmes propres à certaines clientèles jeunes ou encore sur des questions spécifiques ayant un impact sur les jeunes. Les coprésidents ont par ailleurs rencontré, ensemble ou individuellement, plusieurs personnes ou organismes désireux de faire connaître au Chantier leur analyse des problèmes que rencontrent les jeunes. Les coprésidents ont également pris en compte les préoccupations exprimées par les jeunes lors des forums régionaux et des rencontres conjointes entre les quatre chantiers.

La production de fiches de travail sur des questions d'intérêt, la revue des études, analyses et expériences récentes portant sur l'insertion des jeunes en emploi et des rencontres avec des intervenants clés sont à la base des travaux du Chantier. Le temps imparti au Chantier pour réaliser son mandat ne lui a pas permis de rencontrer tous les intervenants comme il l'aurait souhaité.

Principes directeurs

Les principes directeurs suivants ont été retenus pour encadrer l'analyse des solutions et des moyens proposés par le Chantier et pour le guider tout au long de sa réflexion :

- Les services et les programmes doivent graviter autour des besoins spécifiques de chacun des jeunes;
- Des mesures incitatives et axées sur le volontariat doivent être favorisées par rapport à des mesures coercitives;
- Des mesures actives doivent être privilégiées par rapport à des mesures passives;
- Une approche préventive doit être retenue par rapport à une approche réactive;
- Dans la mesure du possible, il faut viser à renforcer les organisations existantes plutôt que d'en créer de nouvelles. La simplicité et la souplesse devront être les caractéristiques désirables pour de telles structures;

- Les différentes solutions doivent nécessairement être à géométrie variable. Elles doivent notamment tenir compte des besoins des différentes régions, des jeunes hommes et des jeunes femmes et des groupes de jeunes à risque d'exclusion (chefs de familles monoparentales, personnes handicapées, membres de minorités visibles, jeunes issus de l'immigration, etc.);
- Les solutions doivent s'appuyer sur les ressources du milieu telles que les organismes communautaires.

Cheminement des travaux

Les membres du Chantier ont adopté un plan de travail préliminaire comprenant quatre catégories de jeunes à prioriser, à savoir :

- Ceux qui sont actifs sur le marché du travail et qui ont des problèmes d'insertion professionnelle : les jeunes assistés sociaux, les jeunes les plus scolarisés et les jeunes les moins scolarisés;
- Les étudiants qui sont aux études à temps plein;
- Ceux qui veulent créer leur propre emploi et leur entreprise : les jeunes entrepreneurs et les jeunes travailleurs autonomes;
- Les jeunes à risque d'exclusion.

En plus de ces groupes de jeunes, des préoccupations dites horizontales, s'adressant à l'ensemble des jeunes, ont été retenues :

- Les jeunes et la fonction publique;
- Les jeunes et les communautés locales;
- Les jeunes et les régions;
- Les jeunes et les conditions de travail.

Compte tenu de l'étendue des problématiques concernées et de la difficulté de les examiner exhaustivement dans le cadre des réunions du Chantier, cinq groupes de travail ont été formés avec pour mandat de cerner les principales pistes de solution à prioriser et d'en faire rapport au Chantier :

- L'insertion des jeunes les plus scolarisés et des étudiants;
- L'insertion des jeunes assistés sociaux et des jeunes les moins scolarisés;
- Les jeunes et le travail atypique;
- Les jeunes et l'entrepreneuriat;
- Les jeunes et la fonction publique.

La démarche d'analyse des groupes de travail a pris en considération la définition des problèmes du marché de l'emploi et de l'entrepreneuriat au Québec, les forces et les faiblesses des réponses existantes et l'identification des objectifs et des actions suggérés, à savoir les réformes et les alternatives possibles et les recommandations sur les actions à entreprendre immédiatement et à plus long terme (trois à cinq ans).

L'analyse des groupes de travail devait notamment indiquer dans quelle mesure les acteurs économiques et sociaux (le gouvernement, les entreprises, les syndicats, les organismes communautaires, le milieu financier et des affaires, les familles, etc.) devaient contribuer à la résolution des problèmes.

Cette démarche a permis aux membres du Chantier de mieux saisir la réalité des jeunes face à l'emploi et d'identifier des solutions mieux adaptées à leurs problèmes.

INTRODUCTION

Introduction

La situation des jeunes sur le marché du travail est complexe et varie selon l'âge, la scolarité, le sexe et l'origine des jeunes et selon que l'on se trouve dans les grandes agglomérations urbaines ou en région.

Compte tenu du délai alloué pour réaliser le mandat et de son étendue, les membres du Chantier n'ont pas la prétention d'avoir couvert ou d'avoir solutionné l'ensemble de la problématique des jeunes face à l'emploi. L'exercice a cependant permis d'identifier des axes d'intervention qui pourraient contribuer à améliorer la situation à court terme des jeunes et, plus important, à poser les jalons de changements profonds de nature structurelle ayant le potentiel d'engendrer des effets durables sur la situation des jeunes sur le marché du travail.

À partir d'un bilan général de l'emploi chez les jeunes et d'une analyse sommaire des causes, les membres du Chantier ont relevé plusieurs problèmes liés spécifiquement à la condition des jeunes sur le marché du travail, et ils considèrent que ceux-ci devraient faire l'objet d'attentions particulières quant à la recherche de solutions au Sommet du Québec et de la jeunesse. Le Chantier s'est abstenu de se prononcer sur des problèmes généraux de société qui débordaient largement la problématique des jeunes de 15 à 29 ans.

Le présent rapport présente les consensus dégagés à la suite de ces travaux. Pour chacun des problèmes sur lesquels le Chantier a convenu de porter son attention, il soumet un avis, émet une recommandation quant à une solution ou une approche à favoriser. Le rapport identifie de plus des travaux à réaliser d'ici la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse afin d'approfondir certaines recommandations.

**CHAPITRE 1 :
PERMETTRE AUX JEUNES D'ACQUÉRIR DE
L'EXPÉRIENCE QUALIFIANTE**

1. L'INSERTION DES JEUNES LES PLUS SCOLARISÉS ET DES ÉTUDIANTS**LE CONTEXTE**

Les jeunes les plus scolarisés détenant un diplôme d'études collégiales ou universitaires, et qui ne sont plus aux études, éprouvent moins de difficulté à s'insérer dans le marché du travail. En 1998, avec un taux de chômage de 9,9 % pour ceux détenant un certificat d'études collégiales et de 5,7 % pour ceux possédant un diplôme universitaire, ces jeunes enregistraient une meilleure performance que celle de l'ensemble de la population (10,4 %) et surtout que celle des autres jeunes moins scolarisés (21,9 %). De façon générale, cette catégorie de jeunes n'aura donc besoin que d'une aide ponctuelle pour s'intégrer dans le marché du travail.

**Les jeunes les plus scolarisés qui ne sont plus aux études
Profil sur le marché du travail, 1998
(période scolaire de huit mois)**

	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	15-29 ans	15 ans et plus ¹
Population	7 600	138 300	259 600	405 500	2 566 000
Population active	6 900	127 300	242 800	377 000	2 019 100
Emploi	5 000	114 500	224 900	344 400	1 871 800
Temps plein	3 100	94 000	194 900	292 000	1 574 600
Temps partiel	1 600	20 500	30 200	52 300	297 300
Chômage	1 900	12 800	17 900	32 600	147 100
Population inactive	800	11 000	16 800	28 600	546 900
Taux d'activité	90,8 %	92,0 %	93,5 %	93,0 %	78,7 %
Taux de chômage	27,5 %	10,1 %	7,4 %	8,6 %	7,3 %
Taux d'emploi	65,8 %	82,8 %	86,6 %	84,9 %	72,9 %

¹ Population des 15 ans et plus qui sont les plus scolarisés.

Note : Les jeunes les plus scolarisés se définissent comme ceux ayant un certificat d'études postsecondaires ou un diplôme universitaire.

Source : L'enquête sur la population active, Statistique Canada

Ce portrait en apparence positif cache toutefois une réalité de plus en plus présente : un problème d'inadéquation entre la formation et les exigences du marché du travail. Ce constat s'inscrit dans un contexte économique qui, sous la pression de la concurrence, se montre de plus en plus exigeant sur le plan de la qualification. Ainsi, pour les non-étudiants de 15 à 29 ans, la période allant de 1990 à 1998 a été

marquée par des pertes de près de 174 000 emplois pour les moins scolarisés et par des gains de 7 000 emplois pour les plus scolarisés. Pour de nombreux jeunes plus scolarisés, ce déplacement progressif de l'emploi peut aussi signifier, lorsque l'offre excède la demande de main-d'œuvre comme ce fut particulièrement le cas au cours de la dernière décennie, qu'ils aient à occuper des emplois qui pourraient être dévolus à des jeunes moins qualifiés, contribuant de ce fait à l'accentuation du phénomène de la dévalorisation des diplômés.

On ne peut que constater la pluralité des parcours ou des itinéraires qui marquent le passage de la formation initiale à la vie active des jeunes les plus scolarisés. Pour les jeunes ayant acquis une formation qui répond aux besoins de secteurs de pointe, le parcours professionnel correspondra généralement aux attentes. Par contre, pour les autres, il sera à géométrie variable, souvent imposé par les exigences particulières du marché du travail et pour plusieurs marqué par une entrée tardive ou par la nécessité de s'ajuster en vue d'accroître leur employabilité.

Les pénuries de main-d'œuvre spécialisée régulièrement constatées justifient une intervention précoce auprès des jeunes. Quoique la formation générale demeure fondamentale, afin de tendre le plus possible vers un équilibre entre les attentes des jeunes et les profils recherchés par les employeurs, *les membres du Chantier croient qu'il faut davantage mettre l'accent sur l'orientation professionnelle et l'adaptation plus rapide et plus souple des programmes de formation. Ils sont aussi d'avis que l'expérience du marché du travail peut jouer un rôle structurant dans le choix des trajectoires individuelles et qu'à cet égard il importe de multiplier les passerelles autant en cours de formation qu'à l'entrée des jeunes diplômés sur le marché du travail.*

Principales caractéristiques des étudiants sur le marché du travail, 1998

	Nombre d'étudiants	Nombre en emploi	Emploi à temps plein	Emploi à temps partiel	Chômage
15-19	402 600	91 800	2 600	89 300	22 300
20-24	178 600	76 500	6 200	70 300	7 300
25-29	42 300	14 700	3 900	10 700	1 800
Total ¹	623 600	183 000	12 700	170 200	31 400

¹ Les données étant arrondies, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des groupes d'âge

Source : L'enquête sur la population active, Statistique Canada

1.1 Offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience de travail en cours de formation

1.1.1 Sensibiliser davantage les employeurs à l'accueil de stagiaires

Les stages de formation ou les stages d'expérience de travail sont reconnus comme une voie de réussite pour l'intégration en emploi des jeunes, que ce soit pour confirmer un choix de carrière, mettre en œuvre la formation formelle, acquérir une expérience pratique ou encore établir un réseau de contacts.

Les membres du Chantier sont d'avis qu'il est important de donner à un plus grand nombre de jeunes la possibilité de recevoir une formation dans un cadre réel de travail et pensent que l'expérience ainsi acquise devrait être de qualité. Cette question, qui implique notamment une adaptation des programmes de formation technique et professionnelle interpelle principalement le Chantier « Parfaire le savoir et la formation ».

Sur le plan de l'offre de stages, les membres du Chantier ont cependant pu constater

- que les employeurs sont inégalement sensibilisés à l'importance d'offrir des stages de formation ou d'expérience de travail;
- que les petites entreprises n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour encadrer adéquatement des stagiaires;
- que la qualité de l'expérience de travail acquise dans le cadre d'un stage de formation ou d'expérience de travail est inégale;
- que le nombre de places disponibles est limité et concentré dans quelques secteurs.

Il apparaît donc primordial de **responsabiliser davantage le milieu du travail et particulièrement les employeurs** dans la prise en charge des jeunes en cours de formation. Autant ils doivent être sollicités lors de la définition des compétences requises au moment de l'élaboration des programmes de formation, autant ils doivent ouvrir leurs portes à l'accueil de stagiaires. Les employeurs doivent organiser et gérer le système d'offre de stages.

*Le Chantier recommande de confier aux employeurs le mandat de gérer le système d'offre de stages et d'emplois d'été. À cet effet, **les employeurs doivent se mobiliser pour mettre en place, dans chaque région, des mécanismes qui permettraient de faciliter la coordination, au point de vue de l'offre de stages, entre les milieux du***

travail et de l'éducation et les syndicats, en partenariat avec les organismes existants qui offrent déjà des services spécialisés (par exemple, Placement étudiant Québec, le Centre de liaison entreprises-éducation, les services de stages des universités, les comités sectoriels de main-d'œuvre, les comités aviseurs-jeunes). De tels mécanismes pourraient notamment apporter une contribution sur les plans

- *de l'analyse et de l'évaluation des formules les mieux adaptées aux besoins des divers secteurs industriels;*
- *de la définition des critères de succès pour la mise en œuvre de nouveaux programmes de stages;*
- *de la sensibilisation des employeurs au rôle de l'entreprise en matière de formation et d'accueil de stagiaires;*
- *de la coordination des efforts de sollicitation des employeurs pour l'accueil de stagiaires;*
- *du soutien à la capacité d'accueil, à la coordination et à l'encadrement des stagiaires par les petites entreprises.*

1.1.2 Susciter la création d'emplois d'été

Il importe de donner à un plus grand nombre d'étudiants l'occasion d'acquérir une expérience du marché du travail dans le cadre d'emplois d'été ou de stages d'expérience de travail. Il s'agit d'un moyen efficace pour développer chez eux des apprentissages et des capacités qui pourraient jouer un rôle bénéfique sur les perspectives ultérieures d'emploi. D'autre part, ces emplois contribuent à améliorer l'autonomie financière des jeunes étudiants ainsi qu'à réduire leur endettement et les pressions financières exercées sur la famille.

**Caractéristiques sur le marché du travail des étudiants retournant aux études
Été 1999 (moyenne de mai à août)**

	Population	Population active	Emploi	Chômage	Inactifs
15-19	396 400	181 300	146 600	34 800	215 000
20-24	148 800	100 300	87 500	12 800	48 600
Total¹	545 200	281 600	234 000	47 500	263 600

	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi
15-19	19,2 %	45,7 %	37,0 %
20-24	12,8 %	67,4 %	58,8 %
Total	16,9 %	51,7 %	42,9 %

¹ Les données étant arrondies, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des groupes d'âge

Source : L'enquête sur la population active, Statistique Canada

Plusieurs étudiants éprouvent de la difficulté à obtenir un emploi d'été. À l'été 1999, près de 50 000 jeunes de 15-24 ans retournant aux études étaient en chômage (taux de chômage de 16,9 %).

Le Chantier croit qu'il faut multiplier, dans chaque région du Québec, les occasions offertes aux étudiants d'acquérir une expérience précoce du marché du travail. À cet égard, il apparaît justifié

- *de reproduire des initiatives comme le Fonds étudiants solidarité travail du Québec qui a été lancé en juillet 1998 en partenariat avec le gouvernement du Québec, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Ce programme a permis à 400 étudiants d'effectuer des stages rémunérés dans des milieux de travail non traditionnels (organisations syndicales, organismes à but non lucratif du secteur communautaire, coopératives, petites entreprises) ne correspondant pas nécessairement aux champs d'études poursuivis;*
- *de soutenir les organismes comme les coopératives jeunesse de services qui contribuent à développer chez les jeunes, dès l'adolescence, des capacités telles que le sens de l'initiative et de l'adaptation, le travail en équipe, l'apprentissage des lois du marché et le sens de l'entrepreneuriat collectif. Ce projet d'éducation coopérative a connu une forte croissance au cours des dernières années et plusieurs autres communautés locales ont un intérêt pour la création d'une coopérative. Chacune des 76 coopératives existantes permet*

d'occuper sur une base principalement estivale entre 12 et 15 jeunes âgés de 14 à 17 ans;

- *de poursuivre des programmes comme le chantier «inforoute-jeunesse» qui éveille chez les étudiants de nouvelles perspectives de formation dans le but de les préparer à des carrières dans le secteur de l'économie du savoir tout en leur faisant acquérir une expérience pratique de travail propre à faciliter leur insertion en emploi et qui offre aux entreprises la possibilité de les recruter éventuellement pour combler des postes de longue durée.*

Le Chantier recommande au gouvernement québécois de mettre en place les conditions nécessaires à la mobilisation de tous les partenaires sociaux et économiques pour favoriser la création de 20 000 emplois d'été ou stages d'expérience de travail additionnels et de maintenir cet effort pour les cinq prochaines années. Cet effort supplémentaire permettrait d'accroître de 10 % environ le nombre d'étudiants occupant un emploi durant l'été par rapport à l'été 1999 et ainsi de ramener le taux de chômage des étudiants au même niveau que celui de l'ensemble de la population (9,7 % pour les 10 premiers mois de 1999).

1.2 Sensibiliser les jeunes en cours de formation aux réalités du marché du travail

Selon le domaine de formation qu'il a choisi, le jeune diplômé ne trouvera pas nécessairement ou encore facilement un emploi de qualité répondant à ses attentes à la fin de ses études. Par ailleurs, bien que la formation soit importante, elle n'est pas toujours suffisante pour qualifier un jeune auprès des employeurs potentiels. Ainsi, les réseaux informels (recommandations d'amis, demandes non sollicitées) sont souvent les meilleurs moyens pour les entreprises de trouver des candidats.

Les membres du Chantier sont particulièrement préoccupés par l'importance de bien outiller les jeunes en cours de formation pour qu'ils puissent éventuellement s'intégrer harmonieusement au marché du travail. À cet égard, ils constatent que les récentes restrictions budgétaires ont pu avoir un impact notable sur la capacité des institutions d'enseignement d'offrir aux étudiants des services d'orientation professionnelle et de placement adéquats.

De plus, il est primordial de sensibiliser les jeunes à l'importance de s'adapter aux contraintes imposées par le nouveau marché du travail de plus en plus caractérisé par des formes de travail atypique, incluant le travail autonome (voir chapitre 2). Le

système éducatif, en étant axé principalement sur la formation de futurs salariés, ne forme pas adéquatement les jeunes à l'autonomie.

Une approche préventive, le plus possible en amont lorsque les jeunes sont encore aux études, apparaît la plus susceptible de générer des résultats positifs. Il revient donc au Chantier « Parfaire le savoir et la formation » de proposer des moyens visant à mieux responsabiliser les jeunes face à leur cheminement professionnel mais aussi à mieux les préparer à la recherche d'un emploi.

À cet effet, le Chantier considère qu'il est particulièrement important que la formation soit davantage orientée sur le monde du travail (visites actives d'entreprises, séances d'information sur les attentes des employeurs, sur la nature des emplois disponibles, etc.). Il est aussi essentiel de sensibiliser les jeunes étudiants qui entreprennent un programme d'études à l'importance d'acquérir des connaissances, de développer de l'expertise et de bâtir un réseau par d'autres voies que la formation scolaire. De plus, il importe d'offrir aux jeunes finissants, dans le cadre des programmes d'études existants, une formation en méthodes dynamiques de recherche d'emploi.

Le Chantier est d'avis qu'une campagne de communication ou une série télévisée qui présenterait des secteurs en émergence, des modèles à suivre, etc., pourrait s'avérer un outil de sensibilisation efficace auprès des jeunes.

SYNTHÈSE DES FORUMS RÉGIONAUX :

EN LIEN AVEC LE CHANTIER «RELEVER LES DÉFIS DE L'EMPLOI»¹

Enjeu : Lever les barrières à l'intégration des jeunes au marché du travail

Les jeunes estiment qu'il faut accorder la priorité aux actions suivantes :

❖ *Améliorer l'orientation professionnelle et la préparation des jeunes au marché du travail*

On retient ici que les jeunes connaissent des difficultés majeures à s'orienter à cause de la multiplicité des choix de carrière ainsi que de leur faible connaissance d'eux-mêmes et des besoins des entreprises de leur région. Parmi les moyens proposés, les plus cités sont :

- Mettre en place un programme de mentorat à l'école qui permettrait aux jeunes l'accessibilité à une personne d'expérience pour les guider dans leur démarche d'orientation professionnelle;
- Aider les jeunes à développer une meilleure connaissance du marché du travail, par exemple par des stages d'observation en entreprise (pour vérifier l'intérêt réel pour un métier ou une profession), des visites industrielles, des conférenciers à l'école, bref, en créant des passerelles entre l'école et le marché du travail. Les jeunes insistent d'ailleurs beaucoup sur la nécessité d'un meilleur arrimage entre la formation scolaire et les besoins des employeurs;
- Inciter les jeunes à avoir une vie active, à s'engager dans les activités parascolaires, à faire du bénévolat pour développer des compétences variées de même que des réseaux. En conséquence, ces jeunes estiment important de sensibiliser les employeurs à la nécessité de tenir compte de ces éléments dans l'évaluation qu'ils font de leurs futurs employés.

❖ *Assurer l'accès des jeunes au travail*

Les pistes d'action qui rallient les jeunes sont les suivantes :

- Accroître l'embauche des jeunes (même les jeunes sans expérience) par toutes les entreprises, par la mise en place de diverses mesures incitatives (incitatifs financiers à l'embauche, formules de partage du temps de travail, augmentation des retraites progressives dans les secteurs public et parapublic) ou coercitives (établissement de quotas d'embauche de jeunes, politique d'accès à l'égalité pour les jeunes dans les entreprises sous contrat avec le gouvernement, etc.);
- Permettre aux jeunes d'acquérir une expérience de travail en introduisant des formules de stages de toutes sortes qui soient encadrés et suffisamment longs pour favoriser un apprentissage réel et déboucher sur un emploi;
- Assurer un partenariat réel, au niveau local, entre les différentes ressources dédiées aux jeunes et diffuser l'information auprès de ceux-ci;
- Favoriser l'établissement des jeunes diplômés dans leur région. Les jeunes de toutes les régions ont manifesté de grandes inquiétudes quant à l'exode des jeunes diplômés vers les grands centres urbains et vers l'extérieur de la province. Ils sont unanimes à réclamer des mesures concrètes pour faire connaître aux jeunes de la région les emplois qui y sont disponibles et pour favoriser un maillage entre les jeunes et les entreprises. L'initiative *Place aux jeunes* est souvent donnée en exemple comme porteuse de résultats en ce sens. La mise en place de tables locales et régionales de concertation sur la main-d'œuvre ainsi que la mise à jour des données des conseillers en orientation ont également été citées comme moyens d'action.

¹ *Ce sommaire est présenté pour l'information du lecteur. Dans l'élaboration de ses recommandations, le Chantier a tenu compte des opinions exprimées par les jeunes lors des forums régionaux.*

2 L'INSERTION DES JEUNES ASSISTÉS SOCIAUX ET DES JEUNES LES MOINS SCOLARISÉS**LE CONTEXTE**

Les obstacles à l'intégration en emploi des jeunes relèvent principalement des transformations du marché du travail au cours des dernières années, à savoir la hausse persistante du chômage, la décroissance de l'emploi typique et l'élévation des compétences exigées pour occuper les emplois. Deux caractéristiques liées aux jeunes contribuent à limiter leur intégration au marché du travail : le faible niveau de scolarité pour une proportion non négligeable d'entre eux et le manque de correspondance entre l'expérience des jeunes et celle exigée par les employeurs.

En 1998, 183 400 jeunes de 15 à 29 ans qui n'étaient plus aux études n'avaient pas de diplôme d'études secondaires. Parmi ceux-ci on dénombrait 40 400 jeunes de 15 à 19 ans, 71 600 jeunes de 20 à 24 ans et 71 500 jeunes de 25 à 29 ans. Ces jeunes éprouvaient considérablement plus de difficultés que les autres plus scolarisés à s'insérer dans le marché du travail comme le démontrent des taux de chômage qui s'élèvent à 30,8 % pour ceux ayant entre 0 à 8 ans de scolarité et à 23,8 % pour ceux ayant des études secondaires partielles. Pour les jeunes de 15 à 19 ans, la situation est encore plus dramatique, puisque c'est plus d'un jeune sur deux qui est inoccupé, c'est-à-dire soit en chômage, soit inactif.

**Les jeunes les moins scolarisés qui ne sont plus aux études
Profil sur le marché du travail, 1998
(période scolaire de huit mois)**

	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	15-29 ans	15 ans et plus ¹
Population	71 700	148 500	158 100	378 000	3 402 200
Population active	53 000	119 800	123 900	296 600	1 694 200
Emploi	35 800	93 500	102 300	231 800	1 455 600
Temps plein	24 600	77 300	91 000	192 900	1 171 000
Temps partiel	10 300	15 200	10 400	39 000	284 700
Chômage	17 200	26 100	21 500	64 800	238 600
Population inactive	18 500	28 900	34 400	81 500	1 708 000
Taux d'activité	73,9 %	80,7 %	78,4 %	78,5 %	49,8 %
Taux de chômage	32,5 %	21,8 %	17,4 %	21,8 %	14,1 %
Taux d'emploi	49,9 %	63,0 %	64,7 %	61,3 %	42,8 %

¹ Population des 15 ans et plus qui sont les moins scolarisés

Note : Les jeunes les moins scolarisés se définissent comme ceux n'ayant pas complété leurs études postsecondaires.

Source : L'enquête sur la population active, Statistique Canada

La situation difficile des jeunes peu qualifiés est amplifiée par le fait qu'une partie d'entre eux ne dispose pas des compétences de base en lecture, en écriture et en calcul pour lui permettre de réussir des activités de formation, de perfectionnement et de recyclage dans les nouvelles technologies.

**Taux de chômage des jeunes les moins scolarisés qui ne sont plus aux études
selon le niveau de scolarité, 1998
(période scolaire de huit mois)**

	0-8 ans	Études secondaires partielles	Études secondaires complétées	Études postsecondaires partielles
15-19	45,8 %	33,5 %	28,7 %	25,0 %
20-24	23,8 %	24,1 %	20,7 %	18,7 %
25-29	28,0 %	18,6 %	13,4 %	17,7 %
Total	30,8 %	23,8 %	18,4 %	19,3 %

Source : L'enquête sur la population active, Statistique Canada

Les jeunes faiblement scolarisés ou sans diplôme sont incontestablement les plus susceptibles de rencontrer des difficultés pour obtenir un poste et atteindre une certaine stabilité en emploi. Une proportion importante de ces jeunes se retrouve à l'aide sociale. En juillet 1999, 71 % des jeunes prestataires de moins de 25 ans dont la scolarité était connue n'avaient pas terminé leur 5^e secondaire.

2.1 Offrir des parcours individualisés aux jeunes qui éprouvent des difficultés d'insertion

2.1.1 Accroître l'accès à un éventail d'alternatives

L'accès à un emploi ou à une expérience du marché du travail est une composante essentielle d'un plan d'intervention individualisé visant à augmenter l'employabilité des jeunes les plus à risque d'exclusion et de pauvreté. Il est donc à cet égard primordial de développer une capacité suffisante d'accueil.

Plusieurs jeunes éprouvent des difficultés d'insertion au marché du travail et sont susceptibles d'avoir recours à la sécurité du revenu. En juillet 1999, 54 215 jeunes adultes de moins de 25 ans étaient inscrits à la sécurité du revenu. Parmi ceux-ci, 34 862 (64 %) étaient des personnes seules, 11 913 (22 %) des chefs de famille monoparentale, 6 053 (11 %) des prestataires vivant en couples avec des enfants et

1 377 (3 %) des prestataires vivant en couple sans enfant. La majorité (6 sur 10) des nouveaux entrants de 18 à 20 ans est issue d'une famille qui a été prestataire de la sécurité du revenu. Par ailleurs, 52 % n'avaient pas déclaré d'expérience de travail.

L'investissement public dans l'assistance sociale des jeunes est considérable. En 1998-1999, Emploi-Québec a alloué plus de 155 millions de dollars pour les jeunes de moins de 30 ans, dont près de 114 millions dans des activités de formation qualifiante adaptées à leur situation. Pour la société, les coûts à long terme peuvent être énormes si des moyens efficaces ne sont pas mis en place pour insérer socialement et professionnellement le plus rapidement possible les jeunes prestataires.

Les membres du Chantier considèrent que les mesures et les programmes existants répondent partiellement aux besoins des jeunes qui éprouvent des difficultés d'intégration. L'expérience-pilote *Solidarité jeunesse* qui est actuellement en cours apparaît cependant être une des pistes prometteuses susceptibles de soutenir les besoins d'accompagnement de longue durée des jeunes économiquement démunis et de les appuyer dans leur démarche vers l'emploi.

L'insertion sociale et professionnelle de chacun de ces jeunes doit être au cœur des préoccupations de la société québécoise.

Le Chantier est d'avis que les jeunes doivent avoir accès, sur une base volontaire, à un plus large éventail d'alternatives. À cet égard, le gouvernement québécois a la responsabilité, en partenariat avec tous les intervenants sociaux et économiques, de leur offrir des parcours individualisés, lesquels doivent comprendre une gamme diversifiée de services spécialisés d'orientation, de formation, d'accompagnement, de maintien en emploi, d'aide à la recherche d'emploi, d'accès à des emplois, de tutorat soutenu et de longue durée. Ces parcours doivent par ailleurs être adaptés aux besoins particuliers des diverses clientèles (chefs de familles monoparentales, autochtones, membres des minorités visibles, personnes handicapées, jeunes issus de l'immigration, etc.).

Le Chantier recommande que soit apportée une attention particulière à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes prestataires aptes au travail et ayant moins de 25 ans. L'application d'un programme qui devrait éventuellement être étendue à l'ensemble de la clientèle jeune, pourrait être envisagée en plusieurs phases en ciblant dans un premier temps les jeunes qui sont les plus à risque de chômage et de pauvreté (par exemple, les jeunes de 18 à 21 ans aptes au travail, issus d'une famille qui a été prestataire de la sécurité du revenu).

Le Chantier croit qu'une approche axée sur l'offre de parcours personnalisés doit être enracinée dans les communautés pour être efficace. À cet effet, il recommande au gouvernement québécois

- *de recourir aux ressources existantes des communautés (Carrefours jeunesse-emploi, les clubs de recherche d'emploi, les services externes de main-d'œuvre, les centres de l'amitié autochtone, etc.) pour assurer l'accompagnement des jeunes tout au long de leurs parcours;*
- *d'assurer un financement adéquat des ressources externes pour permettre aux collectivités de constituer ou de soutenir une capacité d'accueil qui donne accès à une variété de services spécialisés et de ressources pour une clientèle ayant des caractéristiques et des besoins diversifiés;*
- *d'engager toute la communauté dans la lutte à l'exclusion en suscitant la participation d'adultes bénévoles dans des programmes de tutorat, dans un esprit de complémentarité et non de substitution;*
- *de reconnaître que l'insertion sociale est un préalable à une insertion professionnelle.*

Le Chantier recommande de mettre en place graduellement au cours des trois prochaines années une capacité d'accueil suffisante pour offrir des parcours individualisés à 15 000 jeunes.

2.1.2 Permettre aux jeunes d'acquérir une expérience positive du marché du travail

Les membres du Chantier sont d'avis que tous les employeurs du secteur public et du secteur privé doivent se mobiliser pour accueillir dans le cadre de stages d'insertion professionnelle des jeunes peu qualifiés et peu scolarisés qui participent à des parcours individualisés. Par ailleurs, il est primordial que les syndicats se montrent réceptifs à l'accueil de ces jeunes par les employeurs. À cet effet, un pacte patronal-syndical semble être une condition nécessaire de réussite.

Le Chantier recommande au gouvernement québécois de mettre en œuvre des programmes d'embauche, de concert avec les municipalités, les syndicats, les entreprises et les organismes communautaires, comme par exemple les entreprises d'insertion. Il importe notamment

- *de prévoir un suivi adéquat des jeunes participants (par exemple, leur adjoindre un parrain);*

- *de fournir une attestation des compétences acquises durant le stage d'insertion;*
- *d'assurer le financement (subventions salariales, crédits d'impôt, etc.) d'une partie des coûts induits pour l'embauche des jeunes, de façon à susciter une pleine participation des employeurs potentiels.*

2.1.3 Accompagner tous les jeunes peu qualifiés et peu scolarisés qui éprouvent des difficultés d'insertion, incluant les sans-chèques

En 1998, près de 65 000 jeunes de 15 à 29 ans peu qualifiés et scolarisés qui n'avaient pas obtenu un diplôme d'études postsecondaires étaient en chômage. Leur taux de chômage de 21,9 % était nettement plus élevé que celui des jeunes diplômés (8,7 %). Les membres du Chantier sont particulièrement préoccupés par la situation des jeunes de cette catégorie qui éprouvent des difficultés à s'insérer dans le marché du travail et qui ne sont pas inscrits à sécurité du revenu ou encore qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi (les sans-chèques).

Il faut notamment déplorer le fait que les modalités de financement de l'Entente Canada-Québec, qui accordent une priorité aux prestataires actifs de l'assurance-emploi, ont pour conséquence de réduire l'accès aux mesures et aux services d'Emploi-Québec pour une proportion importante de la clientèle potentielle.

Le Chantier recommande au gouvernement québécois d'assurer un accès équitable aux parcours individualisés et aux programmes d'embauche à tous les jeunes peu qualifiés et peu scolarisés qui éprouvent des difficultés d'insertion au marché du travail. Par ailleurs, la réouverture de l'Entente Canada-Québec s'impose pour assurer le financement adéquat des mesures et des services spécialisés offerts à cette clientèle.

Le Chantier est aussi d'avis que tous les partenaires sociaux et économiques doivent se mobiliser pour réduire l'incidence élevée du chômage des jeunes peu qualifiés et peu scolarisés, soit en favorisant leur retour à l'école, soit en leur donnant l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle de qualité sur le marché du travail. L'ensemble des dispositifs mis en place, incluant les parcours individualisés, devrait à cet égard contribuer à réduire de 25 000 d'ici trois ans le nombre de jeunes en chômage, ce qui permettrait de ramener le taux de chômage des jeunes moins scolarisés approximativement au même niveau que celui de l'ensemble de la population la moins scolarisée (14,1 %).

2.2 S'attaquer au décrochage scolaire : intervenir le plus tôt possible auprès des clientèles à risque

Les membres du Chantier sont particulièrement préoccupés par le grand nombre de jeunes qui quittent prématurément l'école sans aucune qualification. Ils constatent qu'il n'y a pas d'approche systématique et coordonnée ciblant spécifiquement les jeunes décrocheurs de moins de 18 ans. La prise en charge de ces derniers par le système de protection sociale existant fait généralement suite à une démarche personnelle.

**Les jeunes les moins scolarisés qui ne sont plus aux études
selon le niveau de scolarité, 1998
(période scolaire de huit mois)**

	0-8 ans	Études secondaires partielles	Études secondaires complétées	Études postsecondaires partielles
15-19	12 900	27 500	17 800	13 500
20-24	19 300	52 300	44 800	32 100
25-29	17 900	53 600	56 100	30 500
Total¹	50 100	133 400	118 600	76 000

¹ Les données étant arrondies, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des groupes d'âge

Source : L'enquête sur la population active, Statistique Canada

Les membres du Chantier considèrent qu'il est important d'intervenir le plus tôt possible auprès de cette clientèle à risque d'exclusion. Des mesures préventives doivent être privilégiées en amont lorsque les jeunes sont encore dans le système scolaire. Sur cette question, il revient au Chantier « Parfaire le savoir et la formation » de proposer les moyens les plus efficaces et efficients pour contrer le décrochage scolaire.

Le Chantier recommande que des mesures curatives soient mises en place pour les jeunes de 15 à 18 ans qui ont déjà décroché. L'offre de parcours personnalisés visant principalement à les motiver à retourner à l'école apparaît comme l'avenue la plus porteuse de résultats. Il importe aussi de soutenir les communautés dans le développement d'initiatives de lutte contre le décrochage scolaire (par exemple, l'opération Retour à l'école de la Chambre de commerce métropolitaine de Montréal ou encore le chantier « école-entreprise-milieu » du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS), une initiative du Cégep de Jonquière et du CRD du Saguenay).

SYNTHÈSE DES FORUMS RÉGIONAUX :

EN LIEN AVEC LE CHANTIER «RELEVER LES DÉFIS DE L'EMPLOI»¹

Enjeu : Contrer les risques d'exclusion professionnelle de certains jeunes vivant des difficultés particulières

Les jeunes se sont peu prononcés sur cette question. Lorsqu'ils l'ont fait, leurs préoccupations concernaient les aspects suivants :

- Soutenir et assurer un financement adéquat et récurrent aux organismes (incluant les entreprises d'insertion) dont la mission consiste à faciliter l'intégration de ces jeunes;
- Ajuster les programmes d'emploi pour favoriser des démarches de longue durée et les projets conduisant à l'obtention de postes permanents;
- Inclure les sans-chèques dans tout programme visant la réinsertion professionnelle.

¹ Ce sommaire est présenté pour l'information du lecteur. Dans l'élaboration de ses recommandations, le Chantier a tenu compte des opinions exprimées par les jeunes lors des forums régionaux.

**CHAPITRE 2 :
TRAITER ÉQUITABLEMENT LES JEUNES TOUCHÉS
PAR LE TRAVAIL ATYPIQUE**

LE CONTEXTE

Le nouveau marché du travail soulève des enjeux inédits pour les jeunes concernant la qualité et la stabilité des emplois disponibles et plus largement l'activité de travail elle-même. Celle-ci exige souvent le cumul de plusieurs emplois pour atteindre ou maintenir un certain niveau de vie.

L'emploi typique (l'emploi salarié permanent à temps plein) sert de moins en moins de modèle aux nouveaux emplois. Au cours des deux dernières décennies, sous l'impulsion de rationalisations et de restructurations, cette forme de travail a connu une forte contraction. Les nouvelles pratiques d'embauche ont donné lieu à une croissance élevée des formes de travail atypiques (temps partiel, travail temporaire, travail autonome, cumul d'emplois). Si cette croissance se maintient au même rythme, le travail atypique pourrait représenter plus de 50 % des emplois disponibles en 2017 (par rapport à environ 30 % en 1998).

Cette évolution du marché du travail est sans doute l'un des principaux facteurs qui contribuent à expliquer la détérioration au cours de la dernière décennie de la situation relative des jeunes, et plus particulièrement de ceux entre 15 et 24 ans, sur le plan de la rémunération moyenne.

Revenu d'emploi moyen de tous les travailleurs excluant les étudiants (\$ constants de 1997)

	1985	1991	1997
15-24	16 000 \$	18 200 \$	15 100 \$
25-29	25 500 \$	24 400 \$	24 000 \$
15-29	21 000 \$	21 800 \$	20 200 \$
30 et +	32 300 \$	32 200 \$	32 100 \$

Source : L'enquête sur les finances des consommateurs,
Statistique Canada

De façon prospective, les jeunes sont donc particulièrement vulnérables. L'instabilité et la précarité du travail pourraient tendre à se généraliser avec les implications quant à l'accès au capital (pour des emprunts personnels, commerciaux et hypothécaires) et aux décisions relatives à la famille (nuptialité et natalité) et à l'achat de bien durables qui seraient d'autant reportées.

Les membres du Chantier sont d'avis qu'il faut mieux préparer les jeunes à affronter un marché du travail plus volatile. À cet effet, il apparaît important de ne pas leur léguer une prime de risque trop élevée qu'ils seraient les seuls à payer. Si la nouvelle réalité économique exige que les jeunes soient mobiles sur le marché du travail et non plus exclusivement rivés à une relation employeur-employé, il s'avère primordial que les mécanismes de protection sociale et de mutualisation soient adaptés.

1 AJUSTER LES LOIS DU TRAVAIL ET LES PROTECTIONS SOCIALES AU NOUVEAU CONTEXTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'évolution récente du marché du travail est notamment marquée par une forte croissance du travail autonome. Bien que le travail autonome demeure surtout l'apanage des personnes de 40 ans et plus, il représente une forme de travail avec laquelle les jeunes devront de plus en plus composer au cours de leur vie active.

Il est cependant possible d'observer une polarisation entre vrais et faux emplois autonomes. Alors que ceux et celles qui exercent une profession s'en tirent généralement bien, l'imprévisibilité et la volatilité des revenus sont le lot d'un nombre de plus en plus élevé de travailleurs autonomes. Plusieurs d'entre eux ne bénéficient pas des protections sociales minimales contre les risques liés au travail auxquelles les salariés ont généralement droit. L'individualisation du risque paraît être un problème particulièrement pour les travailleurs à leur propre compte dans des secteurs peu rémunérés et compétitifs (à savoir, les travailleurs autonomes dépendants assujettis à un lien de subordination économique avec un donneur d'ouvrage).

Les travailleurs autonomes¹, 1998

	Employeurs	Travailleurs à leur propre compte	Total	Travailleurs autonomes % dans l'emploi total
15-19	*	13 400	13 500	8,7 %
20-24	3 200	11 000	14 200	4,5 %
25-29	11 700	22 000	33 700	9,3 %
15-29	14 900	46 400	61 300	7,4 %
15 et +	204 300	316 500	520 800	15,7 %

* Moins de 1 500

¹ Propriétaires actifs d'entreprises constituées ou non en société et autres travailleurs indépendants avec aide rémunérée (employeurs) ou sans aide rémunérée (travailleurs à leur propre compte)

Source : L'enquête sur la population active, Statistique Canada

Le salariat a servi d'assise aux lois actuelles du travail (Code du travail, Loi sur les normes du travail, Loi sur la santé et la sécurité des travailleurs) de même qu'à l'élaboration du filet de sécurité sociale que l'État a progressivement mis en place pour offrir une protection minimale contre les risques liés au travail.

Par conséquent, le Chantier est d'avis :

- 1. qu'il est nécessaire d'apporter les ajustements requis aux lois du travail pour tenir compte de la nouvelle réalité économique. À cet effet, il revient au ministère du Travail de clarifier les statuts de salarié et de travailleur autonome dans les lois du travail, afin de contrer la prolifération des travailleurs autonomes dépendants (« faux-autonomes ») et par conséquent d'assurer un statut de salarié au plus grand nombre, de façon à leur donner accès aux protections sociales existantes (par exemple, l'assurance-emploi);*
- 2. qu'il faut examiner les moyens d'étendre l'accessibilité des protections sociales existantes aux travailleurs autonomes, notamment par la création d'un programme québécois d'assurance parentale qui serait accessible à ces travailleurs.*

Le Chantier recommande au gouvernement de former un groupe d'experts pour évaluer, préalablement à la tenue du Sommet, les mesures susceptibles d'améliorer le filet de protection sociale des travailleurs autonomes.

2 FAVORISER LES REGROUPEMENTS DE TRAVAILLEURS AUTONOMES

En se regroupant sur la base de leurs affinités professionnelles, entre autres dans le cadre de réseaux et de coopératives de travail, les travailleurs autonomes peuvent mieux faire valoir leurs droits, s'entraider et se donner les mécanismes d'accompagnement, de protection et de mutualisation adaptés à leurs besoins.

Le Chantier recommande au gouvernement québécois de favoriser le droit à la représentation et à la négociation des regroupements de travailleurs autonomes en mettant en place lorsque nécessaire le cadre législatif requis, lequel pourrait s'inspirer par exemple des règles développées pour le droit d'association des artistes.

3 AIDER LES JEUNES À CRÉER LEUR PROPRE EMPLOI

Il est important d'offrir des services d'accompagnement aux jeunes travailleurs autonomes qui n'ont pas toujours la formation, l'expérience et les ressources financières pour s'insérer dans le marché du travail.

Le Chantier recommande que le gouvernement québécois maintienne et renforce les initiatives existantes (par exemple, le programme de soutien aux travailleurs autonomes d'Emploi-Québec). Il doit de plus examiner la possibilité de soutenir des initiatives nouvelles et innovatrices tel le projet de Réseau d'intégration des jeunes au travail autonome (RIJTA) qui se veut une formule de partage de contrats entre travailleurs expérimentés et jeunes adultes qualifiés en vue de faciliter l'intégration de ces derniers au marché du travail.

4 S'AJUSTER AUX NOUVELLES PRATIQUES D'EMBAUCHE

Le travail temporaire (à durée déterminée) et le travail à temps partiel se développent rapidement sous l'impulsion des nouvelles pratiques d'embauche. Cette situation n'est pas propre au Québec, mais se situe dans une tendance internationale. La recherche par les employeurs d'une plus grande flexibilité dans un contexte économique concurrentiel favorise le recours au travail temporaire, à des agences de placement ou encore à la sous-traitance. La rigidité de certaines conventions collectives peut aussi contribuer à accentuer la précarité du travail.

Les jeunes qui poursuivent leurs études s'accommodent généralement bien du travail à temps partiel et du travail temporaire. Il en va cependant tout autrement des jeunes qui ne sont plus aux études. Pour les non-étudiants, la part des emplois à temps partiel dans les emplois totaux des 15-29 ans est passée de 10,9 % en 1990 à 15,9 % en 1998. Il est particulièrement préoccupant de constater que pour une proportion élevée de ces jeunes (43 %), le travail à temps partiel est de caractère involontaire (comparativement à 27,6 % pour les 30 ans et plus).

Emplois à temps partiel involontaire chez les non-étudiants, 1998
(période scolaire de huit mois)

	Nombre d'emplois à temps partiel	Nombre d'emplois à temps partiel involontaire	Emplois à temps partiel involontaire %
15-19	13 000	5 300	40,8%
20-24	36 900	16 100	43,6%
25-29	41 500	17 900	43,1%
15-29	91 400	39 300	43,0%
30 et +	302 200	83 300	27,6%

Source : L'enquête sur la population active, Statistique Canada

D'autre part, le travail temporaire est un phénomène en croissance qui affecte proportionnellement davantage les jeunes qui ne sont plus aux études. En 1998, 16,5 % des jeunes salariés de 15 à 29 ans occupaient un emploi temporaire comparativement à 10,3 % pour l'ensemble des salariés. L'incidence du travail temporaire était plus élevée chez les jeunes femmes de 15 à 29 ans (18,4 %) et chez les jeunes les plus scolarisés (18,7 %).

Le travail temporaire contribue à maintenir les salariés dans une situation précaire (risque d'être licenciés) et leur donne un accès limité aux avantages sociaux. Le travail temporaire permet cependant de répondre à des besoins ponctuels du marché du travail et peut à cet égard être légitimé. On constate par contre une montée du phénomène des « faux-occasionnels » ou du travail temporaire déguisé auquel les membres du Chantier pensent qu'il faut apporter une attention particulière.

Employés permanents et temporaires chez les non-étudiants, 1998
(période scolaire de huit mois)

	Employés permanents	Employés temporaires	Total	Employés temporaires %
15-19	29 300	8 900	38 200	23,3 %
20-24	159 600	37 200	196 700	18,9 %
25-29	252 100	41 200	293 300	14,0 %
15-29 ¹	441 000	87 200	528 200	16,5 %
30 et plus	1 764 700	176 400	1 941 100	9,1 %

¹ Les données étant arrondies, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des groupes d'âge

Source : L'enquête sur la population active, Statistique Canada

Le Chantier est d'avis que les employeurs tant du secteur public que du secteur privé doivent offrir aux « faux-occasionnels » les mêmes avantages sociaux qu'aux travailleurs permanents, ou encore les compenser adéquatement en contrepartie, de façon à éliminer l'avantage économique que leur embauche peut procurer. Il importe de plus que les pratiques d'embauche soient révisées ou que les conventions collectives soient modifiées de façon à assouplir les contrats temporaires (par exemple, en permettant de faciliter leur renouvellement ou en établissant des passerelles vers un statut de permanent).

Dans un contexte de libre négociation des contrats de travail, la mobilisation des syndicats et des employeurs s'impose si l'on souhaite offrir à un plus grand nombre de salariés des conditions de travail moins précaires. Dans la mesure où un consensus social pourrait être atteint, le gouvernement québécois se devra de réviser les normes du travail en vue d'imposer des règles minimales qui pourraient mieux encadrer les formes atypiques du travail salarié.

Le Chantier recommande au gouvernement québécois de donner l'exemple dans l'établissement des modalités des conventions de travail avec ses propres employés afin d'amorcer un débat de société sur la situation des travailleurs à statut précaire.

La question des « clauses orphelins » soulève présentement des débats importants auxquels les membres du Chantier sont particulièrement sensibles. La recherche d'une solution à ce problème retient actuellement l'attention du gouvernement qui devrait faire connaître sous peu ses intentions. Le Chantier se penchera sur cette question dans l'éventualité où elle ne serait pas encore réglée d'ici la tenue du Sommet.

SYNTHÈSE DES FORUMS RÉGIONAUX :

EN LIEN AVEC LE CHANTIER «RELEVER LES DÉFIS DE L'EMPLOI»¹

Enjeu : Adapter les règles du marché du travail aux nouvelles réalités de l'emploi

Les jeunes réclament :

- Une révision de la Loi sur les normes du travail qui permettrait de réduire la semaine de travail, d'augmenter le salaire minimum, de réglementer voire d'éliminer le recours au temps supplémentaire, de redéfinir le concept de travailleur salarié afin d'éliminer les faux travailleurs autonomes, et enfin, d'assurer une protection sociale adéquate aux travailleurs autonomes;
- La mise en place de mesures continues pour promouvoir et faire connaître les normes minimales en vigueur au Québec autant auprès des employeurs que des jeunes travailleurs.

¹ Ce sommaire est présenté pour l'information du lecteur. Dans l'élaboration de ses recommandations, le Chantier a tenu compte des opinions exprimées par les jeunes lors des forums régionaux.

**CHAPITRE 3 :
STIMULER L'ENTREPRENEURIAT CHEZ LES JEUNES**

LE CONTEXTE

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, il est reconnu que le dynamisme entrepreneurial représente un élément essentiel à la prospérité économique d'un pays, en ce qu'il permet de saisir les possibilités de création d'emplois et de richesse qui émanent de l'économie. L'entrepreneuriat s'actualise par la formation de nouvelles entreprises ou par l'innovation au sein d'une entreprise existante. Selon les données du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), 34 000 nouvelles entreprises naissent en moyenne au Québec chaque année.

Selon ce même ministère, les petites et moyennes entreprises contribuent de façon importante au développement de l'emploi au Québec : elles ont été responsables de 64,6 % des emplois créés au cours de la dernière décennie. Elles constituent par ailleurs la majorité des employeurs québécois. En effet, 71 % des employeurs québécois ont moins de cinq employés à leur service.

Les jeunes profitent des emplois créés par les PME tout en étant eux-mêmes des créateurs d'entreprises. Les données de l'Association des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs du Québec indiquent que les jeunes de moins de 35 ans ont mis sur pied 15 000 entreprises depuis 1985, créant ainsi 35 000 emplois. Les jeunes de 20 à 35 ans composent par ailleurs la moitié des promoteurs accueillis dans les incubateurs d'entreprises ou dans les centres universitaires d'entrepreneuriat.

En dépit de ces résultats encourageants, la pérennité des nouvelles entreprises suscite des inquiétudes. Qu'il suffise de mentionner qu'au Québec, bon an mal an, il se perd autant d'entreprises qu'il s'en crée. Le taux de survie moyen s'élève à 36% après 5 ans et à 20 % après 10 ans. Selon le MIC, ce haut taux d'échec serait principalement attribuable aux difficultés qu'éprouve l'entrepreneur à solutionner les nombreux problèmes que pose la gestion d'une nouvelle entreprise. À ce chapitre, les jeunes entrepreneurs sont nettement désavantagés étant donné leur manque d'expérience et la faiblesse de leurs réseaux d'affaires.

Les experts s'entendent par ailleurs sur l'importance d'un environnement qui valorise la culture entrepreneuriale, d'un système d'éducation qui favorise l'entrepreneuriat et d'un cadre législatif et réglementaire adapté.

Ceci étant, le Chantier recommande les trois axes d'intervention suivants:

- ❖ *La mise en place d'un environnement favorable à la création d'entreprises;*
- ❖ *L'accompagnement (le coaching) des jeunes entrepreneurs privés;*
- ❖ *Le développement de l'entrepreneuriat collectif chez les jeunes.*

1 LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Plusieurs éléments concourent à rendre l'environnement favorable à la création d'entreprises. On s'entend en général pour dire qu'un abaissement des impôts a un effet stimulant sur la consommation et, conséquemment, sur l'activité entrepreneuriale. Cette question retient actuellement l'attention du gouvernement qui devrait faire connaître sous peu ses décisions en la matière.

Au-delà de cette problématique, le Chantier recommande de centrer l'action autour de deux sujets : le développement de la culture entrepreneuriale et l'allégement réglementaire dans la mise sur pied des entreprises.

1.1 Développer la culture entrepreneuriale

Depuis plusieurs années, des acteurs comme La Fondation de l'entrepreneurship se sont investis dans la promotion de l'entrepreneuriat. Par le biais de conférences et de colloques, par la production d'outils, ces acteurs ont largement contribué à attirer l'attention sur l'importance de l'entrepreneuriat pour la prospérité économique du Québec. Le ministère de l'Éducation a emboîté le pas en permettant à des jeunes étudiants de la formation professionnelle de se familiariser avec cette possibilité et de l'intégrer à leurs objectifs de carrière. Le *Concours québécois en entrepreneurship*, organisé par le réseau de l'éducation et de nombreux partenaires, est un exemple d'une initiative qui vise à promouvoir l'esprit d'entrepreneurship chez les jeunes.

Le Chantier recommande de poursuivre ces efforts et, plus particulièrement, de promouvoir l'entrepreneuriat comme option de carrière (pas seulement chez les jeunes du secteur de la formation professionnelle) et de valoriser l'apport des entrepreneurs et des PME dans l'économie et la société en général.

1.2 Procéder à l'allégement réglementaire

Les entrepreneurs qui souhaitent démarrer une entreprise doivent faire face à de multiples démarches administratives qui supposent l'obtention de nombreux permis et autorisations, de même que des délais difficiles à supporter en phase de démarrage.

Le Chantier recommande

- *de réduire au strict minimum, les autorisations requises pour démarrer une entreprise et de créer, au niveau local, un guichet unique pour obtenir l'information nécessaire. Les centres locaux de développement (CLD) pourraient s'avérer les partenaires tout désignés pour constituer de tels guichets;*
- *pour le démarrage des petites entreprises à leurs trois premières années d'existence, de réduire à un rapport annuel unique et à un seul chèque pour l'ensemble des remises qu'un jeune entrepreneur doit faire périodiquement aux gouvernements pour les charges sociales (assurance-emploi, Régie des rentes, CSST, etc.).*

1.3 Développer des stratégies locales d'intervention auprès des jeunes entrepreneurs

Les entreprises voient le jour dans une communauté donnée et profitent, pour se développer, des ressources locales disponibles, lesquelles peuvent également se conjuguer à des ressources externes (régionales ou nationales). Puisque ces ressources sont généralement nombreuses et diversifiées, leur utilisation efficace suppose une concertation adéquate sur le plan de la communauté et la mobilisation des acteurs.

Les CLD sont déjà actifs dans ce secteur puisque le gouvernement leur a confié le mandat de soutenir et de développer l'entrepreneuriat jeunesse.

Ainsi, le Chantier recommande que chaque CLD élabore et mette en œuvre, en partenariat avec les organismes du milieu, une stratégie globale d'intervention destinée à accroître la création d'entreprises par les jeunes et à en favoriser la pérennité. Cette stratégie devrait comprendre un diagnostic complet de la situation des jeunes entrepreneurs sur le territoire et la mise en place de mesures visant la promotion locale de l'entrepreneuriat, l'accueil des jeunes promoteurs, le soutien à la réalisation du projet d'affaires, un suivi adéquat de l'entreprise dans les trois premières années et la création de réseaux d'affaires. Le Chantier recommande également que là où la situation l'exige, cette stratégie incorpore des mesures spécifiques aux jeunes immigrants pour qui la création d'entreprises est encore plus complexe.

Les CLD ont déjà reçu un mandat de ce type de la part du ministère des Régions. Il conviendrait de le compléter avec les recommandations du Chantier et de s'assurer de sa réalisation.

1.4 Augmenter la création d'entreprises par les jeunes

Le programme *Jeunes promoteurs* a largement fait ses preuves comme levier dans le démarrage d'entreprises par les jeunes. Ce fonds, qui permet l'octroi de subventions, s'élevait à 5,6 millions de dollars en 1997-1998 et favorise la création d'environ 800 entreprises par année.

Le Chantier recommande d'augmenter de 25 % le nombre d'entreprises créées annuellement et de bonifier en conséquence le fonds destiné au démarrage d'entreprises par les jeunes.

Le Chantier souhaite de plus attirer l'attention sur un secteur de l'activité économique dont la problématique particulière mérite qu'on s'y arrête. Il s'agit du secteur agricole auquel les jeunes entrepreneurs ont de moins en moins accès. La taille des entreprises agricoles et la hausse continue du capital nécessaire à leur acquisition constituent des obstacles majeurs à la relève agricole chez les jeunes. Or plusieurs d'entre eux démontrent un grand intérêt pour l'agriculture et la vie en milieu rural.

Le Chantier recommande au gouvernement d'amorcer une réflexion sur l'établissement des jeunes en agriculture dans le but d'élaborer une politique à ce sujet.

2 L'ACCOMPAGNEMENT (LE COACHING) DES JEUNES ENTREPRENEURS PRIVÉS

L'accompagnement des jeunes promoteurs dans la mise sur pied de leur entreprise et le suivi des nouvelles entreprises sont primordiaux à la pérennité de ces dernières.

Le Chantier recommande trois actions :

- *S'assurer que les CLD offrent des services adéquats de suivi des nouvelles entreprises pendant leurs trois premières années d'existence et que ces services soient assumés par des ressources ou des organismes spécialisés dans l'accompagnement de jeunes entrepreneurs;*

- *Mobiliser, au niveau local, les communautés d'affaires pour structurer et gérer des services bénévoles d'accompagnement et de mentorat (démarrage, consolidation, expansion, redressement)*

L'expérience étrangère est riche d'enseignements quant aux conditions de succès d'une telle démarche. *Aussi, le Chantier recommande-t-il la mise en place d'un groupe de travail coordonné par le gouvernement afin d'étudier la question et de proposer une stratégie claire de mentorat, laquelle devra comprendre des modalités de mise en œuvre s'appuyant sur les structures locales et régionales existantes ainsi qu'un programme de formation des mentors;*

- *De consolider et de renforcer l'intervention des incubateurs technologiques*

Les incubateurs technologiques sont des outils de premier plan pour accroître le nombre d'entreprises et d'emplois durables dans le secteur de la haute technologie. Ces incubateurs soutiennent les jeunes entrepreneurs innovants, contribuent à renforcer et à diversifier la base industrielle et facilitent le transfert et l'essaimage des technologies provenant des milieux universitaires et de la recherche. Les incubateurs technologiques sont ainsi appelés à jouer un rôle prépondérant dans la politique de valorisation du ministre Rochon.

À l'heure actuelle, certains obstacles ralentissent l'action structurante des incubateurs technologiques. Ces obstacles concernent essentiellement le nombre élevé d'incubateurs et leur dispersion, de même que l'insuffisance des ressources financières disponibles pour que chacun d'eux puisse remplir sa mission par l'embauche de personnel compétent et expérimenté.

Ceci étant, le Chantier recommande

- *que le gouvernement établisse des balises claires afin d'assurer un financement adéquat des incubateurs technologiques;*
- *qu'afin d'éviter la dispersion de l'énergie, le gouvernement confie la gestion de ces incubateurs au ministère de l'Industrie et du Commerce;*
- *que dans le but d'accroître le nombre d'entreprises incubées, des liens fonctionnels s'établissent entre les CLD et les incubateurs du Québec.*

3 LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF CHEZ LES JEUNES

L'entrepreneuriat collectif et communautaire constitue une avenue intéressante pour les jeunes. Ces derniers peuvent s'investir à titre de gestionnaires ou d'employés dans des entreprises d'économie sociale.

Le Chantier recommande la mise en place de mesures spécifiques pour développer l'entrepreneuriat collectif chez les jeunes et pour soutenir les entreprises d'économie sociale qui les embauchent.

Ces mesures sont les suivantes :

- *Ajouter le volet « jeunes promoteurs collectifs et sociaux » à l'action des CLD, en créant un fonds réservé au démarrage de coopératives de travail, géré par les CLD sur le modèle du programme Jeunes promoteurs et en augmentant l'expertise en coopérative de travail dans les CLD;*
- *Offrir aux jeunes promoteurs collectifs l'accompagnement nécessaire au démarrage et au suivi de leurs entreprises. À cet égard, les moyens mis à la disposition des CLD doivent être améliorés et se rapprocher de ceux offerts aux jeunes entrepreneurs privés;*
- *Soutenir des projets d'économie sociale porteurs pour les jeunes autant en matière de création d'emplois que pour le développement de l'entrepreneuriat collectif. Un projet de ce type a d'ailleurs été soumis à l'attention des membres du Chantier. Il s'agit du projet du Conseil québécois du loisir qui consiste à ouvrir des sentiers récréotouristiques à valeur ajoutée dans l'ensemble du Québec;*
- *Accroître l'accès à des marchés pour les entreprises d'économie sociale qui intègrent des jeunes en difficulté par l'adoption d'une politique gouvernementale qui consiste à prévoir, au sein de l'administration publique, qu'une portion des achats de biens et services soit réservée à ces entreprises. La grande entreprise pourrait être invitée à adhérer à une telle politique sur une base volontaire.*

SYNTHÈSE DES FORUMS RÉGIONAUX :

EN LIEN AVEC LE CHANTIER «RELEVER LES DÉFIS DE L'EMPLOI»¹

Enjeu : Soutenir l'entrepreneuriat et la création d'emplois pour les jeunes

Les recommandations des jeunes dans ce volet sont les suivantes :

- La quasi-totalité des régions soulèvent l'importance de développer la culture entrepreneuriale et de stimuler très tôt (dès le primaire) l'intérêt des jeunes pour l'entrepreneuriat;
- Accroître la disponibilité des fonds de démarrage d'entreprises par les jeunes (subventions) et améliorer l'accès au capital de risque. Les jeunes de plusieurs régions ont émis le souhait que des fonds de capital de risque réservés aux jeunes soient mis en place et qu'ils soient gérés localement;
- Développer l'entrepreneuriat collectif chez les jeunes, particulièrement le démarrage de coopératives;
- Favoriser la réalisation de projets d'économie sociale pouvant fournir de l'emploi aux jeunes. Ces derniers sont préoccupés par l'amélioration des conditions de travail dans ce secteur;
- Assurer des services de suivi adéquats pour les jeunes entreprises et mettre en œuvre des formules de mentorat entre jeunes entrepreneurs et entrepreneurs d'expérience.

¹ Ce sommaire est présenté pour l'information du lecteur. Dans l'élaboration de ses recommandations, le Chantier a tenu compte des opinions exprimées par les jeunes lors des forums régionaux.

CHAPITRE 4 :
FAIRE DE LA PLACE AUX JEUNES

LE CONTEXTE

Le délai entre la fin des études et le premier emploi peut avoir un impact déterminant sur la qualification et le cheminement professionnel ultérieur d'un jeune. Trop de jeunes sont encore à la recherche d'un emploi un an après leur diplomation (environ 12 % selon les résultats des enquêtes de relance du MEQ).

Par ailleurs, certains groupes de jeunes diplômés éprouvent considérablement plus de difficultés à s'insérer dans le marché du travail. C'est notamment le cas des membres des minorités visibles dont le risque de chômage pour les titulaires d'un diplôme universitaire est près de trois fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population. C'est aussi le cas des jeunes de plusieurs régions du Québec où des taux de chômage nettement supérieurs à la moyenne québécoise sont enregistrés.

Taux de chômage des jeunes les plus scolarisés qui ne sont plus aux études selon le niveau de scolarité, 1998

	Certificat d'études postsecondaires	Diplôme universitaire	Total
15-19	28,2 %	*	28,2 %
20-24	10,6 %	8,2 %	9,3 %
25-29	8,5 %	5,2 %	7,4 %
Total	9,9 %	5,7 %	8,7 %

* Moins de 1 500

Source : L'enquête sur la population active, Statistique Canada

Les membres du Chantier croient qu'il est prioritaire pour tous les jeunes de trouver un emploi rapidement et préférablement dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme afin de ne pas se déqualifier. Il importe d'ajouter une valeur au diplôme. Un tel défi exige cependant une mobilisation de tous les acteurs de la société. Il implique en particulier des employeurs qu'ils réduisent leurs exigences sur le plan de l'expérience lors de l'embauche de jeunes.

Les membres du Chantier considèrent que le gouvernement du Québec doit donner l'exemple comme employeur au sein de notre société. À cet effet, il doit faire une place équitable aux jeunes de moins de 30 ans dans ses effectifs. De plus, cette place doit être de qualité équivalente à celle des autres employés.

Les membres du Chantier sont de plus d'avis que l'État doit agir à titre de mobilisateur de la société en mettant en place un environnement favorable à l'embauche des jeunes diplômés par les employeurs.

1 L'ACCÈS DES JEUNES À LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis le début des années 90, la fonction publique a considérablement réduit le nombre de ses embauches. Le gel de l'embauche à partir du milieu des années 90, par suite des réductions budgétaires, a aussi contribué à la sous-représentation des jeunes dans la fonction publique. En 1998, les jeunes de 30 ans et moins représentaient 1,4 % des effectifs réguliers et 18,9 % des effectifs temporaires, soit 5,8 % des effectifs totaux de la fonction publique qui s'établissent à 62 539 employés. Sur les 3 596 jeunes qui étaient à l'emploi du gouvernement du Québec, 636 étaient des employés réguliers et 2 960 des employés temporaires. Bien que les moins de 30 ans aient représenté environ 30 % des embauches depuis 1992-1993, leur représentation dans les effectifs réguliers n'a cessé de diminuer.

Évolution du nombre de personnes recrutées dans la fonction publique

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Recrutement total	2777	356	199	216	313	340	1367
Moins de 30 ans	866	103	48	64	98	80	446
% de moins de 30 ans	32,6%	28,9%	24,1%	29,6%	31,3%	23,5%	32,6%

Source : Conseil du trésor

Selon les estimations du Conseil du trésor, le gouvernement du Québec devrait engager 5 000 nouveaux employés au cours des cinq prochaines années. L'embauche de nouveaux employés devra favoriser les moins de 30 ans si l'on souhaite accroître leur représentation à un niveau qui reflète leur présence sur le marché du travail (les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont plus aux études représentaient en 1998 21,4 % de tous les employés permanents et temporaires au Québec) et éventuellement contribuer à rajeunir les effectifs de la fonction publique. Il importe de plus de préparer une relève en prévision des départs massifs qui débiteront autour de l'année 2005.

Évolution des effectifs réguliers dans la fonction publique, 1994-1998

	1994	1995	1996	1997	1998
Moins de 30 ans	2607	1829	1337	940	636
Total	57151	55458	53938	50354	46903
% de moins de 30 ans	4,5%	3,3%	2,5%	1,9%	1,4%

Source : Conseil du trésor

Évolution des effectifs occasionnels dans la fonction publique, 1994-1998

	1994	1995	1996	1997	1998
Moins de 30 ans	2329	1998	1967	2350	2960
Total	11336	11145	11242	13236	15636
% de moins de 30 ans	20,6%	19,9%	17,5%	17,8%	18,9%

Source : Conseil du trésor

Le Chantier constate toutefois qu'un effort majeur sera nécessaire si l'on veut au minimum maintenir la représentation actuelle. Compte tenu des perspectives d'embauche du Conseil du trésor et de l'âge des effectifs actuels, c'est plus d'un poste sur deux qu'il faudrait réserver aux jeunes au cours des prochaines années.

Les membres du Chantier pensent que le gouvernement doit adopter immédiatement des mesures mettant l'accent sur le recrutement de jeunes, de façon à inverser la tendance actuelle au vieillissement des effectifs et à combler une partie des disparités existantes.

À cet effet, le Chantier recommande que le gouvernement québécois adopte les dispositions législatives et réglementaires permettant d'établir une stratégie de rajeunissement des effectifs de la fonction publique qui pourrait inclure

- *des mesures de parrainage pour assurer l'accueil de la relève et le transfert de l'expertise;*
- *la poursuite du recrutement sur les campus universitaires qui a récemment été amorcé;*
- *l'augmentation du nombre de concours aux conditions minimales d'admission pour permettre à plus de jeunes de postuler aux postes qui seront ouverts dans les prochaines années.*

Cette stratégie de rajeunissement devrait fixer un objectif ambitieux et déterminer les moyens de l'atteindre.

Le Chantier est d'avis qu'il sera probablement nécessaire de modifier la Loi de la fonction publique pour atteindre l'objectif fixé par un éventuel programme d'embauche massif de jeunes. Les changements apportés pourraient s'appuyer sur les dispositions de l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne et prévoir une clause crépusculaire.

Le Chantier recommande au gouvernement québécois de former un groupe de travail, regroupant le Conseil du trésor, les syndicats, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, et les groupes de jeunes afin d'examiner les modalités de mise en œuvre d'une telle mesure d'ici la tenue du Sommet. Il serait opportun de considérer l'élargissement du mandat du groupe de travail au secteur parapublic où la situation des jeunes apparaît aussi problématique tant sur le plan de la représentation que sur celui de la précarité.

2 OFFRIR UNE EXPÉRIENCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL À DES ÉTUDIANTS ET À DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS

Le gouvernement québécois donne l'exemple aux autres partenaires sociaux et économiques en multipliant les occasions pour les jeunes d'acquérir une expérience positive du marché du travail. À l'été 1999, selon les données de Placement étudiant Québec, les ministères et des organismes publics ont accueilli 5 513 jeunes étudiants dans le cadre d'emplois d'été. De plus, en 1998-1999, 966 étudiants ont pu bénéficier d'une expérience de travail au sein de la fonction publique à titre d'étudiants stagiaires.

Le Chantier tient de plus à souligner l'effort fait par le Conseil du trésor pour la mise sur pied d'un programme de stages destinés aux nouveaux diplômés. Ce programme, qui profite actuellement à 483 jeunes, vient combler en partie le manque de stages d'insertion au marché du travail en donnant l'occasion à des jeunes diplômés de prendre une expérience pratique dans un milieu de travail.

Toutefois, les membres du Chantier mettent en question la durée de ces stages qui s'étendent présentement sur une période de deux ans. Le Chantier se demande aussi si certains de ces stages ne se substituent pas aux emplois réguliers et occasionnels et de ce fait contribuent à créer deux classes de travailleurs.

Par conséquent, le Chantier recommande

- *de maintenir le programme d'emplois d'été;*
- *d'augmenter le nombre de jeunes ayant accès à un stage d'insertion professionnelle dans la fonction publique;*
- *de réduire la durée des stages pour nouveaux diplômés à six ou à douze mois;*

- *de considérer l'expérience de travail acquise par les stagiaires au même titre que celle des employés occasionnels lorsqu'ils posent leur candidature à des postes réguliers au sein de la fonction publique.*

3 INCITER LES EMPLOYEURS À EMBAUCHER DES JEUNES DIPLÔMÉS

Il importe de soutenir l'embauche par les employeurs des jeunes diplômés qui éprouvent des difficultés d'intégration au marché du travail. À cet effet, la mise en place par l'État de dispositifs d'incitation financière pourrait s'avérer nécessaire. Le Chantier considère cependant qu'une grande prudence est de mise dans l'élaboration de tels dispositifs. Il faut notamment les concevoir en tentant d'éviter tout effet de déplacement ou de substitution qu'ils pourraient engendrer, mais aussi tout effet pervers dans le comportement des employeurs (par exemple, retarder une décision d'embauche pour engager un jeune admissible).

Par le passé, les résultats de dispositifs de création d'emplois aidés ont souvent été très décevants. Pour les membres du Chantier, il s'avère notamment important que les moyens qui pourraient être envisagés visent la création d'emplois additionnels qui n'auraient pas existé sans intervention publique. Ils doivent surtout contribuer à générer des avantages durables pour les jeunes bénéficiaires particulièrement sur le plan de l'amélioration de leur employabilité à long terme.

Le Chantier recommande au gouvernement québécois de mettre en place des conditions favorables à la création d'emplois et notamment de développer des dispositifs d'incitation financière ou de partage des coûts (subventions, crédits d'impôt, réduction des taxes sur la masse salariale, exonération des cotisations relatives aux avantages sociaux, etc.) afin de mobiliser tous les partenaires sociaux et économiques pour l'embauche de 5 000 jeunes diplômés éprouvant des difficultés d'intégration au marché du travail. Cet objectif permettrait de ramener le taux de chômage des jeunes les plus scolarisés approximativement au même niveau que celui de l'ensemble de la population la plus scolarisée (7,3 %).

La situation relative sur le marché du travail de certains groupes de jeunes diplômés à risque élevé de chômage est préoccupante. Il importe de trouver des moyens pour réduire l'écart qu'ils ont avec l'ensemble des jeunes diplômés. Le Chantier est donc d'avis qu'il serait pertinent d'examiner, lors du Sommet, la possibilité de prendre des mesures particulières afin d'inciter les employeurs à embaucher les jeunes membres des minorités visibles et d'autres jeunes diplômés de groupes qui éprouvent des difficultés d'insertion en emploi (par exemple, les jeunes issus de l'immigration, les personnes handicapées, les autochtones, etc.).

4 CONTRER L'EXODE DES JEUNES DES RÉGIONS

Plusieurs régions du Québec se caractérisent par une forte migration interrégionale des jeunes de 15 à 29 ans. Au cours de la période de 1991 à 1996, plusieurs régions ont enregistré un solde interrégional négatif et ont été proportionnellement davantage affectées. C'est le cas des régions Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean qui ensemble ont enregistré un déficit d'environ 8 500 jeunes durant cette période.

Ces régions ont une capacité d'accueil limitée, à laquelle les approches traditionnelles n'ont pu apporter de solutions jusqu'à maintenant. La politique de développement économique régional doit se renouveler en favorisant des mesures spécifiques mieux ciblées se caractérisant par une plus grande prise en charge par le milieu.

Le Chantier est d'avis que les éventuels dispositifs qui seront mis en place pour susciter l'embauche de jeunes devront accorder une attention prioritaire aux régions les plus touchées par l'exode de ceux-ci.

Le Chantier recommande de plus que soient bonifiées et uniformisées des initiatives telles que Place aux jeunes qui visent à faire redécouvrir leur région d'origine à des jeunes et à les aider à se bâtir un réseau en les mettant en contact avec des intervenants socio-économiques et des employeurs potentiels.

RECOMMENDATIONS

CHAPITRE 1 :**PERMETTRE AUX JEUNES D'ACQUÉRIR DE L'EXPÉRIENCE QUALIFIANTE****1. L'INSERTION DES JEUNES LES PLUS SCOLARISÉS ET DES ÉTUDIANTS**

1. *Le Chantier recommande de confier aux employeurs le mandat de gérer le système d'offre de stages et d'emplois d'été. À cet effet, **les employeurs doivent se mobiliser** pour mettre en place, dans chaque région, des mécanismes qui permettraient de faciliter la coordination, au point de vue de l'offre de stages, entre les milieux du travail et de l'éducation et les syndicats, en partenariat avec les organismes existants qui offrent déjà des services spécialisés (par exemple, Placement étudiant Québec, le Centre de liaison entreprises-éducation, les services de stages des universités, les comités sectoriels de main-d'œuvre, les comités aviseurs jeunes).*

2. *Le Chantier croit qu'il faut multiplier, dans chaque région du Québec, les occasions offertes aux étudiants d'acquérir une expérience précoce du marché du travail. À cet égard, il apparaît justifié*
 - *de reproduire des initiatives comme le Fonds étudiant solidarité travail du Québec;*
 - *de soutenir les organismes telles les coopératives jeunesse de services;*
 - *de poursuivre des programmes comme le chantier « Inforoute-jeunesse ».*

3. *Le Chantier recommande au gouvernement québécois de mettre en place les conditions nécessaires à la mobilisation de tous les partenaires sociaux et économiques pour favoriser la création de 20 000 emplois d'été additionnels et de maintenir cet effort pour les cinq prochaines années. Cet effort supplémentaire permettrait d'accroître de 10 % environ le nombre d'étudiants occupant un emploi durant l'été par rapport à l'été 1999 et ainsi de ramener le taux de chômage des étudiants au même niveau que celui de l'ensemble de la population (9,7 % pour les 10 premiers mois de 1999).*

4. *Le Chantier est d'avis qu'une campagne de communication ou une série télévisée qui présenterait des secteurs en émergence, des modèles à suivre, etc., pourrait s'avérer un outil de sensibilisation efficace auprès des jeunes.*

2. L'INSERTION DES JEUNES ASSISTÉS SOCIAUX ET DES JEUNES LES MOINS SCOLARISÉS

1. *Le Chantier est d'avis que les jeunes doivent avoir accès, sur une base volontaire, à un plus large éventail d'alternatives. À cet égard, le gouvernement québécois a la responsabilité, en partenariat avec tous les intervenants sociaux et économiques, de leur offrir des parcours individualisés, lesquels doivent comprendre une gamme diversifiée de services spécialisés d'orientation, de formation, d'accompagnement, de maintien en emploi, d'aide à la recherche d'emploi, d'accès à des emplois, de tutorat soutenu et de longue durée. Ces parcours doivent par ailleurs être adaptés aux besoins particuliers des diverses clientèles.*

2. *Le Chantier croit qu'une approche axée sur l'offre de parcours personnalisés doit être enracinée dans les communautés pour être efficace. À cet effet, il recommande au gouvernement québécois*
 - *de recourir aux ressources existantes des communautés pour assurer l'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours;*
 - *d'assurer un financement adéquat des ressources externes;*
 - *d'engager toute la communauté dans la lutte à l'exclusion en suscitant la participation d'adultes bénévoles dans des programmes de tutorat, dans un esprit de complémentarité et non de substitution;*
 - *de reconnaître que l'insertion sociale est un préalable à une insertion professionnelle.*

Le Chantier recommande de mettre en place graduellement au cours des trois prochaines années une capacité d'accueil suffisante pour offrir des parcours individualisés à 15 000 jeunes.

3. *Le Chantier recommande au gouvernement québécois de mettre en œuvre des programmes d'embauche, de concert avec les municipalités, les syndicats, les entreprises et les organismes communautaires, comme par exemple les entreprises d'insertion. Il importe notamment*

- *de prévoir un suivi adéquat des jeunes participants;*
 - *de fournir une attestation des compétences acquises durant le stage d'insertion;*
 - *d'assurer le financement d'une partie des coûts induits pour l'embauche des jeunes par les employeurs participants.*
4. *Le Chantier recommande au gouvernement québécois d'assurer un accès équitable aux parcours individualisés et aux programmes d'embauche à tous les jeunes peu qualifiés et peu scolarisés qui éprouvent des difficultés d'insertion au marché du travail incluant les sans-chèques. Par ailleurs, la réouverture de l'Entente Canada-Québec s'impose pour assurer le financement adéquat des mesures et des services spécialisés offerts à cette clientèle.*
5. *Le Chantier est aussi d'avis que tous les partenaires sociaux et économiques doivent se mobiliser pour réduire l'incidence élevée du chômage des jeunes peu qualifiés et peu scolarisés, soit en favorisant leur retour à l'école, soit en leur donnant l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle de qualité sur le marché du travail. L'ensemble des dispositifs mis en place, incluant les parcours individualisés, devrait à cet égard contribuer à réduire de 25 000 d'ici trois ans le nombre de jeunes en chômage, ce qui permettrait de ramener le taux de chômage des jeunes moins scolarisés approximativement au même niveau que celui de l'ensemble de la population la moins scolarisée (14,1 %).*
6. *Le Chantier recommande que des mesures curatives soient mises en place pour les jeunes de 15 à 18 ans qui ont déjà décroché. L'offre de parcours personnalisés visant principalement à les motiver à retourner à l'école apparaît comme l'avenue la plus porteuse de résultats. Il importe aussi de soutenir les communautés dans le développement d'initiatives de lutte contre le décrochage scolaire.*

CHAPITRE 2 :**TRAITER ÉQUITABLEMENT LES JEUNES TOUCHÉS PAR LE TRAVAIL ATYPIQUE**

1. Concernant les lois du travail et les protections sociales, *le Chantier est d'avis*

- a) *qu'il est nécessaire d'apporter les ajustements requis aux lois du travail pour tenir compte de la nouvelle réalité économique. À cet effet, il revient au ministère du Travail de clarifier les statuts de salarié et de travailleur autonome dans les lois du travail, afin de contrer la prolifération des travailleurs autonomes dépendants (« faux-autonomes ») et par conséquent d'assurer un statut de salarié au plus grand nombre, de façon à leur donner accès aux protections sociales existantes;*
- b) *qu'il faut examiner les moyens d'étendre l'accessibilité des protections sociales existantes aux travailleurs et travailleuses autonomes, notamment par la création d'un programme québécois d'assurance parentale qui serait accessible à ces travailleurs.*

Le Chantier recommande au gouvernement de former un groupe d'experts pour évaluer, préalablement à la tenue du Sommet, les mesures susceptibles d'améliorer le filet de protection sociale des travailleurs autonomes.

2. *Le Chantier recommande au gouvernement québécois de favoriser le droit à la représentation et à la négociation des regroupements de travailleurs autonomes en mettant en place lorsque nécessaire le cadre législatif requis.*

3. *Le Chantier recommande que le gouvernement québécois maintienne les services existants d'accompagnement offerts aux jeunes travailleurs autonomes (par exemple, le programme de soutien aux travailleurs autonomes d'Emploi-Québec). Il doit de plus examiner la possibilité de soutenir des initiatives nouvelles et innovatrices.*

4. *Le Chantier est d'avis que les employeurs tant du secteur public que du secteur privé doivent offrir aux « faux-occasionnels » les mêmes avantages sociaux qu'aux travailleurs permanents, ou encore les compenser adéquatement en contrepartie, de façon à éliminer l'avantage économique que leur embauche peut procurer. Il*

importe de plus que les pratiques d'embauche soient révisées ou que les conventions collectives soient modifiées de façon à assouplir les contrats temporaires (par exemple, en permettant de faciliter leur renouvellement ou en établissant des passerelles vers un statut de permanent).

Dans la mesure où un consensus social pourrait être atteint, le gouvernement québécois se devra de réviser les normes du travail en vue d'imposer des règles minimales qui pourraient mieux encadrer les formes atypiques du travail salarié.

- 5. Le Chantier recommande au gouvernement québécois de donner l'exemple dans l'établissement des modalités des conventions de travail avec ses propres employés afin d'amorcer un débat de société sur la situation des travailleurs à statut précaire.*

CHAPITRE 3 :

STIMULER L'ENTREPRENEURIAT CHEZ LES JEUNES

- 1. Le Chantier recommande de poursuivre les efforts pour la mise en place d'un environnement favorable à la création d'entreprises et, plus particulièrement, de promouvoir l'entrepreneuriat comme option de carrière (pas seulement chez les jeunes du secteur de la formation professionnelle) et de valoriser l'apport des entrepreneurs et des PME dans l'économie et la société en général.*
- 2. Le Chantier recommande de réduire au strict minimum, les autorisations requises pour démarrer une entreprise et de créer, au niveau local, un guichet unique pour obtenir l'information nécessaire. Les centres locaux de développement (CLD) pourraient s'avérer les partenaires tout désignés pour constituer de tels guichets.*

3. *Pour le démarrage des petites entreprises à leurs trois premières années d'existence, le Chantier recommande de réduire à un rapport annuel unique et à un seul chèque l'ensemble des remises qu'un jeune entrepreneur doit faire périodiquement aux gouvernements pour les charges sociales (assurance-emploi, Régie des rentes, CSST, etc.).*

4. *Le Chantier recommande que chaque CLD élabore et mette en œuvre, en partenariat avec les organismes du milieu, une stratégie globale d'intervention destinée à accroître la création d'entreprises par les jeunes et à en favoriser la pérennité. Cette stratégie devrait comprendre un diagnostic complet de la situation des jeunes entrepreneurs sur le territoire et la mise en place de mesures visant la promotion locale de l'entrepreneuriat, l'accueil des jeunes promoteurs, le soutien à la réalisation du projet d'affaires, un suivi adéquat de l'entreprise dans les trois premières années et la création de réseaux d'affaires. Le Chantier recommande également que là où la situation l'exige, cette stratégie incorpore des mesures spécifiques aux jeunes immigrants pour qui la création d'entreprises est encore plus complexe.*

5. *Le Chantier recommande d'augmenter de 25 % le nombre d'entreprises créées annuellement et de bonifier en conséquence le fonds destiné au démarrage d'entreprises par les jeunes.*

6. *Le Chantier recommande au gouvernement d'amorcer une réflexion sur l'établissement des jeunes en agriculture dans le but d'élaborer une politique à ce sujet.*

7. *Concernant l'accompagnement (le *coaching*) des jeunes entrepreneurs privés, le Chantier recommande trois actions :*
 - *S'assurer que les CLD offrent des services adéquats de suivi des nouvelles entreprises pendant leurs trois premières années d'existence et que ces services soient assumés par des ressources ou des organismes spécialisés dans l'accompagnement de jeunes entrepreneurs;*

- *Mobiliser, au niveau local, les communautés d'affaires pour structurer et gérer des services bénévoles d'accompagnement et de mentorat (démarrage, consolidation, expansion, redressement). À ce sujet, mettre en place un groupe de travail coordonné par le gouvernement afin d'étudier la question et de proposer une stratégie claire de mentorat, laquelle devra comprendre des modalités de mise en œuvre s'appuyant sur les structures locales et régionales existantes ainsi qu'un programme de formation des mentors;*
 - *De consolider et de renforcer l'intervention des incubateurs technologiques :*
 - ❑ *Que le gouvernement établisse des balises claires afin d'assurer un financement adéquat des incubateurs technologiques;*
 - ❑ *Qu'afin d'éviter la dispersion de l'énergie, le gouvernement confie la gestion de ces incubateurs au ministère de l'Industrie et du Commerce;*
 - ❑ *Que dans le but d'accroître le nombre d'entreprises incubées, des liens fonctionnels s'établissent entre les CLD et les incubateurs du Québec.*
8. *Le Chantier recommande la mise en place de mesures spécifiques pour développer l'entrepreneuriat collectif chez les jeunes et pour soutenir les entreprises d'économie sociale qui les embauchent.*

Ces mesures sont les suivantes :

- *Ajouter le volet « jeunes promoteurs collectifs et sociaux » à l'action des CLD, en créant un fonds réservé au démarrage de coopératives de travail, géré par les CLD sur le modèle du programme Jeunes promoteurs et en augmentant l'expertise en coopérative de travail dans les CLD;*
- *Offrir aux jeunes promoteurs collectifs l'accompagnement nécessaire au démarrage et au suivi de leurs entreprises. À cet égard, les moyens mis à la disposition des CLD doivent être améliorés et se rapprocher de ceux offerts aux jeunes entrepreneurs privés;*
- *Soutenir des projets d'économie sociale porteurs pour les jeunes autant en matière de création d'emplois que pour le développement de l'entrepreneuriat collectif;*
- *Accroître l'accès à des marchés pour les entreprises d'économie sociale qui intègrent des jeunes en difficulté par l'adoption d'une politique gouvernementale qui consiste à prévoir, au sein de l'administration*

publique, qu'une portion des achats de biens et services soit réservée à ces entreprises. La grande entreprise pourrait être invitée à adhérer à une telle politique sur une base volontaire.

CHAPITRE 4 : **FAIRE DE LA PLACE AUX JEUNES**

1. *Le Chantier recommande que le gouvernement québécois adopte les dispositions législatives et réglementaires permettant d'établir une stratégie de rajeunissement des effectifs de la fonction publique qui pourrait inclure*

- *des mesures de parrainage pour assurer l'accueil de la relève et le transfert de l'expertise;*
- *la poursuite du recrutement sur les campus universitaires qui a récemment été amorcé;*
- *l'augmentation du nombre de concours aux conditions minimales d'admission pour permettre à plus de jeunes de postuler aux postes qui seront ouverts dans les prochaines années.*

Cette stratégie de rajeunissement devrait fixer un objectif ambitieux et déterminer les moyens de l'atteindre.

2. *Le Chantier recommande au gouvernement québécois de former un groupe de travail regroupant le Conseil du trésor, les syndicats, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, et les groupes de jeunes afin d'examiner les modalités de mise en œuvre d'une stratégie de rajeunissement d'ici la tenue du Sommet. Il serait opportun de considérer l'élargissement du mandat du groupe de travail au secteur parapublic où la situation des jeunes apparaît aussi problématique tant sur le plan de la représentation que sur celui de la précarité.*

3. *Concernant l'offre par le gouvernement québécois d'une expérience de travail à des étudiants et à des nouveaux diplômés, le Chantier recommande*

- *de maintenir le programme d'emplois d'été;*

- *d'augmenter le nombre de jeunes ayant accès à un stage d'insertion professionnelle dans la fonction publique;*
 - *de réduire la durée des stages pour nouveaux diplômés à six ou à douze mois;*
 - *de considérer l'expérience de travail acquise par les stagiaires au même titre que celle des occasionnels lorsqu'ils posent leur candidature à des postes réguliers au sein de la fonction publique.*
4. *Le Chantier recommande au gouvernement québécois de mettre en place des conditions favorables à la création d'emplois et notamment de développer des dispositifs d'incitation financière ou de partage des coûts (subventions, crédits d'impôt, réduction des taxes sur la masse salariale, exonération des cotisations relatives aux avantages sociaux, etc.) afin de mobiliser tous les partenaires sociaux et économiques pour l'embauche de 5 000 jeunes diplômés éprouvant des difficultés d'intégration au marché du travail. Cet objectif permettrait de ramener le taux de chômage des jeunes les plus scolarisés approximativement au même niveau que celui de l'ensemble de la population la plus scolarisée (7,3 %).*
5. *Le Chantier recommande que soient bonifiées et uniformisées des initiatives telles que Place aux jeunes qui visent à faire redécouvrir leur région d'origine à des jeunes et à les aider à se bâtir un réseau en les mettant en contact avec des intervenants socio-économiques et des employeurs potentiels.*

CONCLUSION

Les travaux du Chantier « Relever les défis de l'emploi » ont permis d'identifier des moyens qui pourraient contribuer à assurer à un plus grand nombre de jeunes un passage harmonieux vers la vie active. Le Chantier s'est notamment fixé comme objectif d'offrir à plus de 50 000 jeunes des mesures d'insertion pouvant donner accès à des expériences qualifiantes :

- Que ce soit dans le cadre d'emplois d'été ou de stages d'expérience de travail pour les jeunes en cours de formation;
- Que ce soit dans le cadre de parcours individualisés s'adressant à des jeunes qui n'ont ni la scolarité ni les qualifications pour s'intégrer facilement dans le marché du travail ou qui sont à risque d'exclusion;
- Que ce soit dans le cadre de dispositions particulières ciblant les jeunes diplômés qui éprouvent des difficultés à trouver un premier emploi.

La société est responsable de donner aux jeunes les bons signaux et de leur fournir les outils qui vont les aider à s'insérer harmonieusement dans la vie active et à relever le défi de l'emploi.

Le Chantier est cependant d'avis que la mise en place de certaines conditions est nécessaire pour concrétiser ce projet.

En toile de fond, il faut d'abord établir un climat favorable à l'investissement et à la création d'emplois. Il faut aussi que les structures de l'État et des organismes du milieu travaillent de concert et en complémentarité en vue de solutionner les problèmes des jeunes.

Les jeunes doivent être au cœur des préoccupations et des priorités sociales. À cet égard, la mobilisation à grande échelle de tous les acteurs de la société est primordiale :

- Les communautés locales doivent soutenir et accompagner tous les jeunes;
- Le système scolaire doit former les jeunes aux nouvelles réalités du marché du travail;
- Les employeurs et les syndicats doivent se concerter pour donner accès à des expériences qualifiantes à un plus grand nombre de jeunes;
- Le gouvernement doit créer les conditions facilitantes notamment en ajustant les lois du travail et les protections sociales aux nouvelles réalités du marché du travail ou en éliminant les embûches auxquelles sont confrontées les nouvelles entreprises.

Dans cette perspective, les membres du Chantier souhaitent que les recommandations du présent rapport contribuent à orienter les travaux du Sommet du Québec et de la jeunesse, qu'elles puissent éventuellement faire l'objet de mesures concrètes et qu'elles soient assorties de mécanismes de suivi pour assurer leur réalisation.